

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf septembre à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Mauges-sur-Loire s'est réuni Salle BELISA, rue des charmilles sur la commune déléguée de BEAUSSE sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gilles PITON, Maire de la commune de Mauges-sur-Loire, vendredi 13 septembre 2024.

A - Partie variable

Présentation du rapport triennal sur la consommation foncière par Monsieur Olivier Gardinot-Milet.



1

RAPPORT TRIENNAL RELATIF À L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Période 2021-2023

CONTEXTE

2





CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols = article L2231-1 du Code de l'Urbanisme

Le maire d'une commune ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale doté d'un plan local d'urbanisme, d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale présente au conseil municipal ou à l'assemblée délibérante, au moins une fois tous les trois ans, un rapport relatif à l'artificialisation des sols sur son territoire au cours des années civiles précédentes.

Le rapport rend compte de la mesure dans laquelle les objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols sont atteints.

Le rapport donne lieu à un débat au sein du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante. Le débat est suivi d'un vote.

Le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante font l'objet d'une publication dans les conditions prévues au dernier alinéa de l'article L.2131-1.

Dans un délai de quinze jours à compter de leur publication, ils sont transmis aux représentants de l'Etat dans la région et dans le département, au président du conseil régional ainsi que, selon le cas, au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre ou aux maires des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale compétent ainsi qu'au président de l'établissement public mentionné à l'article L.143-16 du code de l'urbanisme.

Un décret en Conseil d'Etat détermine les conditions d'application du présent article. Il précise notamment les indicateurs et les données qui doivent figurer dans le rapport ainsi que les conditions dans lesquelles l'Etat met à la disposition des collectivités concernées les données de l'observatoire de l'artificialisation.

Analyse des résultats de l'application du PLU = article L.163-27 du Code de l'Urbanisme

Six ans au plus après la délibération portant approbation du plan local d'urbanisme, ou la dernière délibération portant révision complète de ce plan, ou la délibération ayant décidé son maintien en vigueur ou sa modification en application du présent article, l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, après avoir sollicité l'avis de ses communes membres, ou le conseil municipal procède à une analyse des résultats de l'application du plan, au regard des objectifs visés à l'article L.101-2 et, le cas échéant, aux articles L.1214-1 et L.1214-2 du code des transports.

L'analyse des résultats porte également, le cas échéant, sur les unités touristiques nouvelles mentionnées à l'article L.122-16 du présent code. Dans les communes mentionnées à l'article L.121-22-1, cette analyse porte en outre sur la projection du recul du trait de côte.

L'analyse des résultats donne lieu à une délibération de ce même organe délibérant après que celui-ci a sollicité l'avis de ses communes membres ou du conseil municipal sur l'opportunité de réviser ce plan.

L'analyse des résultats peut inclure le rapport relatif à l'artificialisation des sols mentionné à l'article L.2231-1 du code général des collectivités territoriales. Dans ce cas, la délibération prévue au troisième alinéa du présent article vaut débat et vote au titre du troisième alinéa de l'article L.2231-1 du code général des collectivités territoriales. Dans les communes mentionnées au même article L.121-22-1, cet avis porte sur l'opportunité de réviser ou de modifier ce plan.

3



MÉTHODE ET DONNÉES UTILISÉES POUR CE RAPPORT

Pour quantifier la consommation foncière sur les différentes périodes, la Commune a utilisé les données produites conjointement avec la Communauté d'Agglomération Mauges Communauté dans le cadre de l'étude de stratégie foncière élaborée dans le cadre de la révision du SCoT.

Il est en effet constaté que les données produites par le CEREMA ne sont pas encore intégralement disponibles pour le territoire de Mauges-sur-Loire et nécessitent d'être vérifiées avant tout usage.

Les données relatives à la production de logements sont issues du suivi des autorisations d'urbanisme réalisé par la Commune.

Toutes les analyses sont réalisées à l'échelle de la Commune de Mauges-sur-Loire, collectivité compétente en matière d'élaboration des documents d'urbanisme. Toutefois, il est à noter que la démarche Zéro Artificialisation Nette a vocation à être transcrite dans le Schéma de Cohérence Territoriale, à l'échelle intercommunale. Cette analyse aura donc vocation à être comparée avec les orientations prises dans le cadre de ce document.

4



ANALYSE DE LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE 2011-2020

5

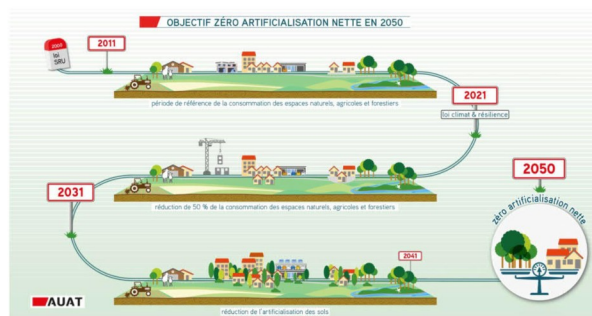


ANALYSE GLOBALE DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE SUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE

La consommation foncière constatée sur la période 2011-2020 sert de base pour la mise en application de l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) sur les trois prochaines décennies.

La notion de consommation foncière est prise en compte pour la décennie 2021-2030, puis celle d'artificialisation des sols sera appliquée pour les décennies 2031-2040 et 2041-2050.

6





ANALYSE PAR DESTINATION

La période 2011-2020 sert de base de référence pour calculer l'évolution de la consommation foncière sur les décennies suivantes.

Destination	Surface (ha)
Agricole	27,12
Carrières	11,65
Développement économique intérêt comm	17,02
Développement économique diffus	4,60
Tourisme	2,79
Habitat	37,75
Equipements et infrastructures	15,29
TOTAL (incluant agricole et carrières)	116,21
TOTAL (hors agricole et carrières)	77,45
Surfaces des enveloppes urbaines 2011	982,28

A l'échelle de Mauges-sur-Loire, la **consommation foncière comptabilisée pour la période 2011-2020 représente 7,75 ha par an.**

Sur la période 2011-2020, le périmètre des enveloppes urbaines existantes a augmenté de 0,79 % par an.

L'habitat (37,75 ha) a été le premier consommateur d'espace, suivi par le développement économique (24,41 ha) et les équipements (15,29 ha).

La consommation liée à l'activité agricole et aux carrières n'est pas comptabilisée dans l'analyse de la consommation foncière.

7



ANALYSE PAR LOCALISATION

La période 2011-2020 sert de base de référence pour calculer l'évolution de la consommation foncière sur les décennies suivantes.

Communes déléguées pôles	Surface (ha)	Rythme annuel	Autres communes déléguées	Surface (ha)	Rythme annuel
Montjean-sur-Loire	16,74	1,67	Beausse	0,49	0,05
La Pommeraye	19,11	1,91	Botz-en-Mauges	5,79	0,58
Saint-Florent-le-Vieil	4,51	0,45	Bourgneuf-en-Mauges	9,06	0,91
TOTAL	40,36	4,04	La Chapelle-Saint-Florent	5,73	0,57
			Le Marillais	1,91	0,19
TOTAL Mauges-sur-Loire	77,45	7,74	Le Mesnil-en-Vallée	3,00	0,30
			Saint-Laurent-de-la-Plaine	8,84	0,88
			Saint-Laurent-du-Mottay	2,27	0,23
			TOTAL	37,09	3,71

52 % de la consommation foncière de la période 2011-2020 a été concentrée dans les 3 polarités définies par le SCoT du Pays des Mauges et le PLU de Mauges-sur-Loire.

⁸ Chiffres hors agriculture et carrières



ANALYSE DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE SUR LA PÉRIODE 2021-2023

11



ANALYSE PAR DESTINATION

En fonction de l'application d'un coefficient de réduction de la consommation foncière de 54,5 % par rapport à la décennie de référence, le rythme de consommation foncière devrait être inférieur ou égal à 3,52 ha par an pour suivre une courbe cohérente avec l'objectif ZAN.

Destination	Surface (ha)
Agricole (non comptabilisé)	Non évalué
Carrières (non comptabilisé)	0,00
Développement économique intérêt comm	0,00
Développement économique diffus	0,41
Tourisme	0,00
Habitat	6,74
Equipements et infrastructures	1,74
TOTAL (hors agricole et carrières)	8,89

La consommation foncière comptabilisée pour la période triennale 2021-2023 représente 2,96 ha par an.

Cela représente une diminution de 61,81 % par rapport à la décennie de référence.

L'essentiel de la consommation foncière sur ces 3 ans s'est porté sur l'habitat avec la réalisation de 2 grosses opérations, mais également sur l'équipement avec la construction du centre aquatique.

La diminution constatée de 61,81 % par rapport à la décennie précédente s'explique par le délai de concrétisation de certains projets soumis à des contraintes fortes : lotissement du Tertre 4 à Saint-Florent-le-Vieil, ZA des Onchères à La Pommeraye... qui vont toutefois se concrétiser sur la décennie en cours.

12





ANALYSE PAR COMMUNE DÉLÉGUÉE

En fonction de l'application d'un coefficient de réduction de la consommation foncière de 54,5 % par rapport à la décennie de référence, le rythme de consommation foncière devrait être inférieur ou égal à 3,52 ha par an pour suivre une courbe cohérente avec l'objectif ZAN.

Communes déléguées pôles	Surface (ha)	Rythme annuel	Autres communes déléguées	Surface (ha)	Rythme annuel
Montjean-sur-Loire	0,39	0,13	Beausse	0,00	0,00
La Pommeraye	4,69	1,56	Botz-en-Mauges	0,20	0,07
Saint-Florent-le-Vieil	0,41	0,14	Bourgneuf-en-Mauges	0,06	0,02
TOTAL	5,49	1,83	La Chapelle-Saint-Florent	0,23	0,08
			Le Marillais	0,15	0,05
TOTAL Mauges-sur-Loire	8,89	2,96	Le Mesnil-en-Vallée	0,00	0,00
			Saint-Laurent-de-la-Plaine	2,76	0,92
			Saint-Laurent-du-Mottay	0,00	0,00
			TOTAL	3,40	1,13

Le rythme de consommation foncière a baissé dans les communes déléguées pôles de 54,70 % et dans les autres communes déléguées de 69,54 %, de façon cohérente avec les objectifs fixés par le SCoT et le PLU.

13



EFFETS PRODUITS SUR LE LOGEMENT

Capacité d'accueil de nouveaux logements : 131

La consommation foncière enregistrée sur la période 2021-2023 a permis d'aménager des terrains de manière à y accueillir 131 logements. Cela représente un rythme de production de 44 logements par an, soit une augmentation du rythme de production de 13 %.

Taux de remplissage des extensions urbaines réalisées : 45 %

A la date du 31 décembre 2023, on constate que 59 logements ont été réellement construits sur les emprises aménagées entre 2021 et 2023.

Les zones d'extension urbaines réalisées entre 2021 et 2023 permettent l'accueil de 72 logements supplémentaires ; cela s'explique par le fait que les deux principales opérations (Claveries et La Croix Blanche 2) ont été livrées en 2023.

Consommation foncière par logement : 514 m²

Avec une consommation totale de 6,74 hectares pour produire un total de 131 logements, la consommation foncière par logement diminue fortement (- 47 %) par rapport à la période de référence. Les efforts de densification sont donc réels sur le territoire sur les trois premières années d'application de la loi Climat et Résilience.

14



LA DENSIFICATION ET LE RENOUVELLEMENT URBAIN

15



LES OPÉRATIONS EN DENSIFICATION ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Ces opérations correspondent aux constructions réalisées au sein des enveloppes déjà urbanisées. Elles comprennent :

- la densification sur des terrains en dents creuses,
- le remplissage de parcelles déjà aménagées en extension urbaine,
- le renouvellement urbain sur des espaces déjà bâtis mais changeant d'affectation (friches).

A partir de 2021, elles ont été identifiées pour étudier le potentiel de construction n'entraînant pas de consommation foncière supplémentaire.

16





LES OPÉRATIONS EN DENSIFICATION ET RENOUVELLEMENT URBAIN

56 opérations ont été réalisées entre 2021 et 2023. Cela a permis d'éviter 9,45 hectares de consommation foncière, tout en permettant l'accueil de 79 logements, soit 26 logements par an. Au 31 décembre 2023, 64 ont fait l'objet de constructions.

La consommation foncière par logement s'élève à 849 m², en raison des opérations de construction individuelle sur des grandes parcelles résiduelles et par le faible nombre d'opérations d'ensemble sur cette période.

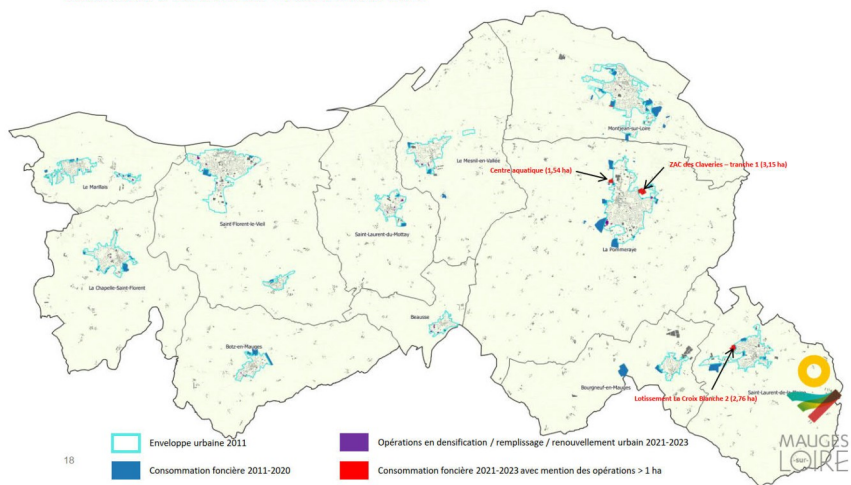
Ces opérations ont été réalisées autant sur les pôles que les autres communes déléguées.

Destination	Nb opérations	Surface (ha)
Agricole (non comptabilisé)	0	0,00
Carrières (non comptabilisé)	0	0,00
Développement économique intérêt comm	4	2,44
Développement économique diffus	1	0,18
Tourisme	0	0,00
Habitat	50	6,71
Equipements et infrastructures	1	0,12
TOTAL (hors agricole et carrières)	56	9,45

17



CARTOGRAPHIE DE LA PÉRIODE 2021-2023



18



RESPECT DES OBJECTIFS DÉFINIS PAR LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

19



OBJECTIFS FIXÉS PAR LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION URBAINE

Le Programme Local de l'Habitat a déterminé un objectif de production de 95 logements par an sur la période 2019-2024 sur la Commune de Mauges-sur-Loire, en cohérence avec les objectifs du PLU.

Le PLU de Mauges-sur-Loire a fixé les objectifs en matière de production de logements sur la période 2020-2030.

	Objectifs PLU	Réalisation 2021-2023
Production annuelle de logements	95	70
Part dans les enveloppes urbaines	30 %	41 %
Part dans les polarités	60 %	53 %

A ce jour, la Commune accuse un retard dans la production de logements, ce qui contribue à la non-atteinte des objectifs démographiques.

La dynamique de densification est bien présente puisque les objectifs de constructions dans les enveloppes urbaines sont respectés.

La localisation des logements dans les polarités n'est à ce jour pas suffisante, mais cela est dû au retard d'opérations conséquentes dans les centres-bourgs, amenant un rattrapage dans les prochaines années.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Mauges Communauté est en cours de révision ; les objectifs fixés dans ce document devront être pris en compte lorsqu'ils seront établis.

20



Monsieur Christophe Jolivet demande comment ce sujet est vécu par les services en lien avec Mauges Communauté. Il indique que faire un lotissement est une méthode bien connue. Mais il est différent de densifier dans des centres bourgs comme Montjean-sur-Loire avec des risques miniers. Monsieur Jolivet souhaite savoir comment les services fonctionnent en temps de travail et de procédures. Il se demande si un outil à l'échelle des Mauges serait utile pour travailler la densification et être efficace. Pour le moment les zones sont faciles à utiliser mais cela risque de se compliquer.

Monsieur Olivier Gardinot-Milet répond que l'on constate que c'est un changement de métier entre réaliser un lotissement et réaliser de la densification, même si réaliser un lotissement n'est pas si simple. Souvent on a affaire à des parcelles multi-proprétaires et assurer la maîtrise foncière peut

demander plusieurs années. La notion de bien concevoir les choses est importante, pour éviter d'imposer des gênes trop importantes aux logements pré-existants. Les questions de règles d'urbanisme sont également parfois plus difficiles à appliquer en densification, car elles ne sont pas pensées pour cela au point de départ. Il faut bien définir les zones qui peuvent être intéressantes, cela a été possible avec la révision du SCOT. Un premier outil est donc en cours de finalisation à l'échelle de Mauges Communauté : il s'agit de l'observatoire foncier. Il permet d'identifier toutes les parcelles ayant un potentiel et de pouvoir les faire évoluer. Cela a déjà permis de déceler un nombre de parcelles qui étaient la clé pour réaliser une opération future. Dans notre PLU des Orientations d'Aménagement et de Programmation sont faites pour essayer d'éviter les problèmes futurs. Gérer la maîtrise foncière est donc très importante. Il précise sur la question des risques à Montjean-sur-Loire, que plus au Sud, il y a des possibilités de densification. Il y a donc une sensibilisation aux formes urbaines, autres que l'immeuble.

Madame Nadège Moreau indique qu'il ne faut pas avoir peur de la densification, avec l'exemple de la Forge à Montjean-sur-Loire. A l'échelle de Mauges Communauté, la Résidence Grain d'Or à Beaupréau-en-Mauges, est un réel succès.

Monsieur le Maire indique qu'il faut répondre à la réglementation. Il précise qu'il reste un vivier d'avant 2011 qui est dans l'enveloppe urbaine. Cela amènera à une densification plus importante dans les polarités. Ce sera mentionné dans le SCOT. La physionomie de notre urbanisation et de nos communes va changer. Il faut faire un travail très fin pour identifier toutes les zones constructibles. Il donne l'exemple de la Coulée Verte à St Laurent-du-Mottay qui sera préservée et qui est sortie de la zone constructible ; pour ce qui est de St Florent-le-Vieil qui est un pôle spécifique, il n'est pas envisagé d'avoir une densification de 40 logements à l'hectare. Il ne faut pas défigurer St Florent-le-Vieil, Petite Cité de Caractère, avec la densification. Il y aura peut-être de la construction verticale sans défigurer une commune.

Monsieur Guy Caillault indique que cela concerne également les zones industrielles ou artisanales. Il demande si le risque de mutualisation existe au niveau de Mauges Communauté.

Monsieur le Maire répond que l'inventaire de l'existant est en cours mais également de ce qui a été consommé. Il faut déjà utiliser ce qui existe et limiter l'emprise agricole pour développer les zones. La règle s'impose à nous. Une enveloppe sera définie à travers le SCOT, que l'on devra inclure dans le PLU. Il faut se donner une marge de manœuvre pour les besoins futurs des entreprises. Il faut prendre en compte également les parkings et l'évolution des mobilités douces et le covoiturage, c'est une politique transversale d'urbanisation.

Monsieur Jean Besnard précise qu'à Mauges-sur-Loire, pratiquement 18 hectares sont encore disponibles dans les zones d'activité existantes.

Monsieur le Maire indique que le travail est compliqué. Aujourd'hui l'emprise foncière est sur l'extension foncière de l'enveloppe urbaine jusqu'en 2030. Tout ce qui ne sera pas construit en 2030 viendra s'artificialiser. Il rappelle que les règles d'aujourd'hui sont drastiques.

B – Décisions

La séance débute à 20h00 mn avec 41 conseillers et 14 procurations.

Monsieur Freddy Martin arrive au cours de la partie variable.

Monsieur le Maire sollicite l'approbation du procès-verbal en date du 11 juillet 2024 qui n'amène pas d'observation.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_09_001

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Marie LE GAL pouvoir à Jean BESNARD
Fabien JOLIVET pouvoir à Yvette DE BARROS
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Richard DAVID pouvoir à Nadège MOREAU
Tony ALLARD pouvoir à Anita ROBICHON
Guillaume MOREL pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Baptiste GABORY pouvoir à Sylvia BENETEAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Mickaël BOURGET

Monsieur Robert BOISTAULT a été désigné secrétaire de séance.

RAPPORT TRIENNAL SUR L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Madame N. MOREAU, adjointe en charge de l'Urbanisme, explique à l'assemblée que la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 dite Climat et Résilience a introduit dans le Code de l'Urbanisme l'obligation de produire au moins une fois tous les trois ans, un rapport relatif à l'artificialisation des sols sur son territoire au cours des années civiles précédentes.

Le rapport rend compte de la mesure dans laquelle les objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols sont atteints. Le rapport donne lieu à un débat au sein du Conseil Municipal ou de l'assemblée délibérante. Le débat est suivi d'un vote.

Madame N. MOREAU précise que ce rapport porte sur les années 2021 à 2023 et sur la notion de consommation foncière, qui s'applique jusqu'en 2030 avant d'être remplacée par le principe d'artificialisation des sols.

Madame N. MOREAU indique qu'en complément de son obligation réglementaire, ce document permet à la Commune de disposer d'éléments d'évaluation après 4 ans de mise en application de son Plan Local d'Urbanisme. L'objectif est également de présenter au Conseil Municipal les modalités qui permettraient d'intégrer la trajectoire Zéro Artificialisation Nette dans la politique d'urbanisme de la Commune.

VU les dispositions de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 dite Climat et Résilience ;

VU les dispositions du Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.2231-1 relatif au rapport triennal sur l'artificialisation des sols ;

VU le rapport triennal annexé à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT la feuille de route politique et notamment les objectifs de dynamiser le territoire par un habitat diversifié et vivant et d'impulser une politique de transition écologique ;

VU l'avis à venir de la commission urbanisme bâtiments en date du 9 septembre 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 10 septembre 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	54
Non	0
Abstention	1
Non comptabilisé	1
Total	55

DÉCIDE DE :

- Prendre acte du débat tenu suite à la présentation du rapport triennal 2021-2023 sur l'artificialisation des sols.
- Approuver le rapport triennal 2021-2023 sur l'artificialisation des sols.
- Autoriser Monsieur le Maire à transmettre ce rapport et l'avis du Conseil Municipal à M. le Préfet, à Mme la Présidente du Conseil Régional des Pays de la Loire et à M. le Président de Mauges Communauté.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_09_002

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Marie LE GAL pouvoir à Jean BESNARD
Fabien JOLIVET pouvoir à Yvette DE BARROS
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Richard DAVID pouvoir à Nadège MOREAU
Tony ALLARD pouvoir à Anita ROBICHON
Guillaume MOREL pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Baptiste GABORY pouvoir à Sylvia BENETEAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Mickaël BOURGET

Monsieur Robert BOISTAULT a été désigné secrétaire de séance.

SOLLICITATION DU SOUTIEN FINANCIER DE LA BANQUE DES TERRITOIRES POUR LA MISSION DE MAÎTRISE D'OEUVRE RELATIVE A L'AMENAGEMENT DES PLACES ET QUAIS A MONTJEAN-SUR-LOIRE

Madame G. GABORY, élue référente Petites Villes de Demain, rappelle que, dans le cadre de sa labellisation Petites Villes de Demain, la commune porte une politique ambitieuse de revitalisation de ses trois centres-bourgs. L'étude urbaine menée en 2022 pour Montjean-sur-Loire visait à optimiser la mise en valeur de ses atouts et à mettre en place une stratégie de redynamisation et de requalification de cette richesse du bord de Loire.

Il ressort de cette étude urbaine que la priorité doit être donnée à l'aménagement des quais des bords de Loire, atout touristique majeur et carrefour des axes majeurs de circulation, de la place du Docteur Defois et de la place du Vallon, permettant ainsi un déport de stationnement. L'idée est de pouvoir connecter les bords de Loire au cœur de bourg.

La Banque des Territoires a déjà accordé son soutien financier à la commune dans le cadre d'une aide à l'ingénierie. Elle élargit son financement au-delà des études, en soutenant désormais les missions de maîtrise d'œuvre, jusqu'à la phase ACT, pour les projets qui concernent directement la revitalisation des centres-bourgs.

Il est ici proposé de solliciter le nouveau programme de soutien à l'ingénierie proposé par la Banque des Territoires, intermédié par le Département de Maine-et-Loire, pour la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des places et quais de Montjean-sur-Loire. La participation de la Banque des Territoires peut s'élever à 50 % du coût de la maîtrise d'œuvre, pour ses phases préalables.

Aussi, le plan de financement prévisionnel de la maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement des places et quais de Montjean-sur-Loire s'établit de la manière suivante :

Dépenses éligibles HT		Ressources		%
Réalisation études AVP incluant réalisation du PA	27 300 €	Banque des Territoires	10 000 €	21
Réalisation des études PRO	17 550 €	Commune de Mauges-sur-Loire	37 050 €	79
Réalisation de la mission ACT DCE	2 200 €			
TOTAL	47 050 €	TOTAL	47 050 €	100

Dépenses non éligibles HT		Ressources		%
Réalisation de la mission VISA	2 200 €	Commune de Mauges-sur-Loire	32 000 €	100
Réalisation de la mission suivi de travaux	27 300 €			
Réalisation de la mission AOR	2 500 €			
TOTAL	32 000 €	TOTAL	32 000 €	100

VU la convention entre la commune de Mauges-sur-Loire et le Département de Maine-et-Loire pour l'attribution du soutien à l'ingénierie de la Banque des Territoires au titre du programme Petites Villes de Demain ;

CONSIDERANT la feuille de route de la commune et notamment ses objectifs de dynamiser le territoire par un habitat diversifié et vivant et d'amener des personnes à venir habiter à Mauges-sur-Loire.

VU l'avis à venir de la commission urbanisme du 9 septembre 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal du 10 septembre 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	54
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	2
Total	54

DÉCIDE DE :

- Approuver le plan de financement prévisionnel de la mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement des places et quais de Montjean-sur-Loire.
- Solliciter le soutien financier de la Banque des Territoires, par l'intermédiation du Département de Maine-et-Loire, à hauteur de 10 000 €.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_09_003

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Marie LE GAL pouvoir à Jean BESNARD
Fabien JOLIVET pouvoir à Yvette DE BARROS
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Richard DAVID pouvoir à Nadège MOREAU
Tony ALLARD pouvoir à Anita ROBICHON
Guillaume MOREL pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Baptiste GABORY pouvoir à Sylvia BENETEAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Mickaël BOURGET

Monsieur Robert BOISTAULT a été désigné secrétaire de séance.

ATTRIBUTION D AIDES COMMUNALES OPAH OPAH RU

Madame G. GABORY, élue référente Petites Villes de Demain, rappelle à l'assemblée que la commune de Mauges-sur-Loire a décidé de contribuer aux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat classique (OPAH) et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) de Mauges Communauté à travers un dispositif d'aides spécifiques :

Intitulé	Opération	Aide attribuée	Enveloppe sur 5 ans
Aide à la restauration des façades de logements	OPAH	30 % des travaux HT plafonnée à 5 000 €	300 000 €
Aide à la restauration des façades de logements	OPAH-RU	30 % des travaux HT plafonnée à 5 000 €	150 000 €
Aide à la restauration des façades de logements dans le cadre du label Fondation du Patrimoine	OPAH-RU (aide applicable sur périmètres ORT)	30 % des travaux HT plafonnée à 10 000 €	200 000 €
Aide aux travaux lourds pour les propriétaires occupants, par abondement aux aides de l'ANAH	OPAH-RU	Prime de 5 000 €	25 000 €
Aide à la création de stationnements	OPAH-RU	Prime de 1 500 €	7 500 €
Aide à la création d'espaces extérieurs récréatifs	OPAH-RU	60 % des travaux HT plafonnée à 5 000 €	30 000 €
Aide à la création d'espaces fonctionnels	OPAH-RU	60 % des travaux HT plafonnée à 5 000 €	75 000 €

L'OPAH et l'OPAH-RU étant en cours depuis le 1^{er} janvier 2024, il convient d'attribuer les subventions aux propriétaires ayant déposé des dossiers éligibles auprès de la commune.

CONSIDÉRANT la feuille de route, et notamment son objectif stratégique de dynamiser le territoire par un habitat diversifié et vivant ;

VU les conventions d'OPAH et d'OPAH-RU de Mauges Communauté pour la période 2024-2028 ;

VU le règlement d'intervention pour les aides communales complémentaires à l'OPAH et à l'OPAH-RU approuvé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 14 décembre 2023 et modifié par délibération du 22 février 2024 ;

VU la délibération du 14 décembre 2023 instituant une commission d'attribution des aides communales OPAH / OPAH-RU modifiée par délibération du 22 février 2024 ;

VU l'avis à venir de la commission d'attribution des aides communales OPAH / OPAH-RU en date du 9 septembre 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 10 septembre 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	54
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	2
Total	54

DÉCIDE DE :

➤ Attribuer une subvention au bénéficiaire mentionné ci-dessous :

Dispositif	Bénéficiaire	Adresse immeuble	Montant travaux éligible HT	Subvention attribuée
Façades OPAH	NOYER Philippe	15 rue de Vendée La Pommeraye	26 540,28 €	5 000,00 €
Façades OPAH-RU	BRANGEON Paule	21 rue de la Loire La Pommeraye	25 555,00 €	5 000,00 €

- Autoriser Monsieur le Maire à engager les dépenses correspondantes à l'article 20422 dans le cadre de l'AP/CP 2808 «Aides communales OPAH / OPAH-RU».
- Autoriser Monsieur le Maire à mandater les montants correspondants après réception des justificatifs transmis par les bénéficiaires à l'issue des travaux et après vérification de la conformité des travaux réalisés.
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions relatives à l'application de cette décision.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_09_004

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Marie LE GAL pouvoir à Jean BESNARD
Fabien JOLIVET pouvoir à Yvette DE BARROS
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Richard DAVID pouvoir à Nadège MOREAU
Tony ALLARD pouvoir à Anita ROBICHON
Guillaume MOREL pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Baptiste GABORY pouvoir à Sylvia BENETEAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Mickaël BOURGET

Monsieur Robert BOISTAULT a été désigné secrétaire de séance.

CESSION PARCELLE LOTISSEMENT DE LA CLAIRIERE A LA CHAPELLE SAINT FLORENT

Madame N. MOREAU, adjointe de droit en charge de l'Urbanisme, explique que la Commune est propriétaire de la parcelle cadastrée 075-D-1383 située rue des Roitelets, dans le lotissement de la Clairière à La Chapelle-Saint-Florent. Dans le cadre de l'analyse des terrains susceptibles de faire l'objet de créations de logements en densification, cette parcelle de 355 m² a été identifiée pour être cédée par la Commune.

Cette mise en vente a fait l'objet d'une annonce sur le site internet de la Commune et de la pose d'un panneau «à vendre» sur le terrain pendant trois semaines. L'annonce prévoit comme condition l'engagement de l'acquéreur de déposer un permis de construire pour la construction d'une maison individuelle, dans les 6 mois suivant sa proposition d'achat.

Le service des Domaines, sollicité pour avis, a estimé la valeur du bien à 35 € / m² avec une marge d'appréciation de 20 %, ce qui fixe un prix plancher à hauteur de 28 € / m².

Suite à sa procédure de publicité, la Commune a reçu une seule offre, formulée par M. ALLARD Tony, répondant aux critères fixés par la Commune. D'un commun accord, le prix de vente a été fixé à 28 € / m² dans le respect de l'estimation du service des Domaines, soit un montant total de 9 800 €.

VU l'avis des domaines en date du 9 septembre 2024 évaluant le terrain au prix de 35 € / m² assorti d'une marge d'appréciation de 20 % ;

CONSIDÉRANT les contraintes liées à la situation du terrain concerné par la vente, qui est aménagé mais non viabilisé et de petite surface ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Commune de céder cette emprise qui lui entraîne des dépenses de fonctionnement chaque année ;

CONSIDÉRANT l'importance pour la Commune de faciliter la densification dans les zones déjà urbanisées, dans le respect des dispositions de la loi Climat et Résilience ;

CONSIDÉRANT la feuille de route de la commune de Mauges-sur-Loire et notamment son objectif stratégique de dynamiser le territoire par un habitat diversifié et vivant ;

VU l'avis favorable de la commission urbanisme bâtiments en date du 9 septembre 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 10 septembre 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	52
Non	1
Abstention	1
Non comptabilisé	2
Total	54

DÉCIDE DE :

- Céder la parcelle cadastrée 075-D-1383 d'une superficie de 355 m², située rue des Roitelets sur la commune déléguée de La Chapelle-Saint-Florent, au prix de neuf mille huit cents euros (9 800,00 € HT) net vendeur à Monsieur et Madame ALLARD Tony et Marion, domiciliés 4 rue des Grives – La Chapelle-Saint-Florent – 49410 MAUGES-SUR-LOIRE.

- Préciser que la vente sera soumise à la signature préalable d'un compromis de vente qui prévoira comme condition expresse le dépôt d'un permis de construire pour une maison individuelle par l'acquéreur dans les six mois suivant l'envoi de sa proposition d'achat.
- Préciser que les frais annexes (frais notariés...) seront à la charge de l'acquéreur.
- Préciser que l'acte notarié sera reçu auprès de l'étude notariale de Maître THEBAULT Yannick, notaire à Saint-Florent-le-Vieil.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_09_005

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Marie LE GAL pouvoir à Jean BESNARD
Fabien JOLIVET pouvoir à Yvette DE BARROS
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Richard DAVID pouvoir à Nadège MOREAU
Tony ALLARD pouvoir à Anita ROBICHON
Guillaume MOREL pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Baptiste GABORY pouvoir à Sylvia BENETEAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Mickaël BOURGET

Monsieur Robert BOISTAULT a été désigné secrétaire de séance.

CESSION DE PARCELLES OAP BELLEVUE LE MESNIL EN VALLEE

Madame N. MOREAU, adjointe de droit en charge de l'Urbanisme, indique que l'Orientation d'Aménagement et de Programmation « Bellevue » située près du parking de la mairie du Mesnil-en-Vallée couvre des terrains privés et communaux. Une opération de 19 logements en densification peut être réalisée sur cette emprise.

Suite à un appel à projets, de premiers échanges ont eu lieu entre la Commune et Besnier Aménagement, mais il était nécessaire d'avoir auparavant un accord avec les propriétaires privés des parcelles complémentaires avant d'avancer sur ce projet. Un accord ayant été trouvé, Besnier Aménagement propose à la Commune une acquisition des parcelles communales 204-AB-359, 360, 361, 362, 363, 365, 366 (partiellement), 367 (partiellement), 368 (partiellement) et 369 (partiellement) au prix de 6,50 € / m² représentant une somme totale de vingt-deux mille quatre-cent-vingt-cinq euros (22 425 € HT).

Numéro de parcelle	Surface cédée (m²)
204-AB-359	663
204-AB-360	306
204-AB-361	600
204-AB-362	248
204-AB-363	210
204-AB-365	218
204-AB-366 partiellement	985 (sur 1193 m ²)
204-AB-367 partiellement	173 (sur 514 m ²)
204-AB-368 partiellement	39 (sur 369 m ²)
204-AB-369 partiellement	8 (sur 492 m ²)
Total	3 450

Ce prix est cohérent avec l'estimation réalisée par le service des Domaines fixée à 8 € / m² avec une marge d'appréciation de 20 %, ce qui correspond à un prix plancher de 6,40 € / m².

VU le projet de plan de division parcellaire annexé à la présente délibération ;

VU l'avis des domaines en date du 9 septembre 2024 estimant la valeur des biens à un prix de 8,00 € / m² avec une marge d'appréciation de 20 % ;

CONSIDÉRANT que ces terrains forment une dent creuse dans le centre-bourg du Mesnil-en-Vallée qui ne peuvent être exploités sans une opération d'ensemble avec les parcelles privées situées en continuité ;

CONSIDÉRANT qu'une opération de ce type, en densification, entraîne des coûts d'aménagement conséquents, d'autant plus avec la volonté d'une réalisation qualitative dans le contexte du périmètre de protection de monument historique ;

CONSIDÉRANT que la Commune a engagé un appel à projets sur ces terrains en 2022 et qu'il n'avait pas permis de trouver d'autre acquéreur qui s'engage dans un projet à un prix plus intéressant pour la Commune ;

CONSIDÉRANT la feuille de route de la Commune et notamment son objectif stratégique de dynamiser le territoire par un habitat diversifié et vivant ;

VU l'avis favorable de la commission urbanisme bâtiments en date du 24 juin 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 10 septembre 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	52
Non	3
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	55

DÉCIDE DE :

- Céder les parcelles cadastrées 204-AB-359, 204-AB-360, 204-AB-361, 204-AB-362, 204-AB-363, 204-AB-365, 204-AB-366 (partiellement pour une surface de 985 m²), 204-AB-367 (partiellement pour une surface de 173 m²), 204-AB-368 (partiellement pour une surface de 39 m²), 204-AB-369 (partiellement pour une surface de 8 m²), situées au lieu-dit Les Championnettes sur la commune déléguée du Mesnil-en-Vallée, représentant une superficie totale de 3 450 m² conformément au projet de plan de division parcellaire annexé à la présente délibération, au prix de 6,50 € / m², soit un montant total de vingt-deux mille quatre-cent-vingt-cinq euros (22 425 € HT), à la société Besnier Aménagement, représentée par M. Louis BESNIER, directeur général, et domiciliée 255 rue de la Renaudière à Nantes (44300).
- Préciser que les frais annexes (bornage, frais notariés) seront à la charge de l'acquéreur.
- Préciser que l'acte notarié sera reçu auprès de l'étude notariale THEBAULT-VERONNEAU, notaires à La Pommeraye – 49620 MAUGES-SUR-LOIRE.
- Préciser que la vente sera encadrée par la signature préalable d'une promesse unilatérale de vente, qui devra être enregistrée dans les 10 jours suivant sa signature.
- Préciser que la vente définitive sera conditionnée à l'obtention d'un permis d'aménager conforme par rapport aux règles du PLU et prévoyant notamment de conserver le cheminement piéton qui traverse l'emprise et a un usage de chemin de grande randonnée.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la promesse de vente, l'acte de vente, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_09_006

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Marie LE GAL pouvoir à Jean BESNARD
Fabien JOLIVET pouvoir à Yvette DE BARROS
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Richard DAVID pouvoir à Nadège MOREAU
Tony ALLARD pouvoir à Anita ROBICHON
Guillaume MOREL pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Baptiste GABORY pouvoir à Sylvia BENETEAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Mickaël BOURGET

Monsieur Robert BOISTAULT a été désigné secrétaire de séance.

SIEML EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS ROUTE DU MARILLAIS ET ROUTE DE BEAUPREAU COMMUNE DELEGUEE DE SAINT FLORENT LE VIEIL OP 244.22.10 01 02 03 04

Monsieur L.CHAUVIN, Adjoint à la Voirie et Cadre de Vie, rappelle que le Conseil Municipal a approuvé lors de sa séance du 14 décembre 2023 dans la délibération n°2023-12-19, l'opération 244.22.10- 01.02.03.04 relative à l'effacement des réseaux aériens sur une petite portion des routes du Marillais et de Beaupréau commune déléguée de Saint-Florent-le-Vieil, avant l'aménagement urbain de la Place.

Il s'avère qu'une erreur a été constatée à posteriori sur le coût total des travaux. Le montant estimé était de 300 020 euros, dont 44 004 euros pour le réseau Télécom. La participation de la Commune s'élevait au total à 96 674 euros.

Alors qu'en réalité le montant des travaux est le suivant :

- Coût global : 313 332.36 euros dont 41 315, 13 euros pour le réseau Télécom.
- Participation de la commune : 95 718.58 euros

CONSIDÉRANT l'axe bien vivre ensemble de la feuille de route de la commune de Mauges-sur-Loire, et en particulier son objectif stratégique de « proposer un cadre de vie sécurisant » ;

VU l'avis favorable de la commission Voirie et Cadre de vie en date du 26 juin 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 2 juillet 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	53
Non	2
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	55

DÉCIDE DE :

- Accepter de verser la participation ci-dessus pour la réalisation de ces travaux.
- Autoriser Le Maire à signer tous les actes et conventions correspondants.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_09_007

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Marie LE GAL pouvoir à Jean BESNARD
Fabien JOLIVET pouvoir à Yvette DE BARROS
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Richard DAVID pouvoir à Nadège MOREAU
Tony ALLARD pouvoir à Anita ROBICHON
Guillaume MOREL pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Baptiste GABORY pouvoir à Sylvia BENETEAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Mickaël BOURGET

Monsieur Robert BOISTAULT a été désigné secrétaire de séance.

CONVENTION DEPARTEMENTALE RUE NATIONALE A MONTJEAN SUR LOIRE

Monsieur L. CHAUVIN, Adjoint à la Voirie et au Cadre de Vie, indique que des aménagements de voirie sont prévus sur la route départementale RD 751, plus communément appelée rue Nationale dans la commune déléguée de Montjean-sur-Loire.

La rue Nationale est un axe de transit important sur la commune de Mauges-sur-Loire, puisqu'elle reçoit 4 250 véhicules par jour, dont 6 % de Poids Lourds. La rue Nationale est également une des entrées principales de Montjean-sur-Loire.

Les objectifs de ces aménagements de voirie visent à :

- faire ralentir les véhicules, afin de sécuriser cet axe départemental ;
- favoriser la pratique des modes actifs grâce à la création de pistes cyclables ;
- donner une place au végétal afin d'assurer la mise en valeur de cette entrée de bourg.

Ces aménagements se situant sur la RD 751, il est nécessaire de conventionner avec le Département pour autoriser les travaux futurs.

CONSIDÉRANT l'axe bien vivre ensemble de la feuille de route de la Commune de Mauges-sur-Loire, et en particulier ses objectifs de «proposer un cadre de vie sécurisant» et d'«avoir une politique voirie rationnelle et adaptée» ;

VU l'avis à venir de la Commission Voirie et Cadre de vie en date du 4 septembre 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 10 septembre 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	55
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	55

DÉCIDE DE :

- Approuver la convention.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_09_008

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Marie LE GAL pouvoir à Jean BESNARD
Fabien JOLIVET pouvoir à Yvette DE BARROS
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Richard DAVID pouvoir à Nadège MOREAU
Tony ALLARD pouvoir à Anita ROBICHON
Guillaume MOREL pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Baptiste GABORY pouvoir à Sylvia BENETEAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Mickaël BOURGET

Monsieur Robert BOISTAULT a été désigné secrétaire de séance.

CONVENTION AVEC LE SDIS POUR LA MISE A DISPOSITION DE L'ANCIEN EHPAD A LA POMMERAYE

Monsieur JC BLON, Adjoint en charge des Bâtiments, expose la volonté du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Maine-et-Loire (SDIS 49) de pouvoir utiliser l'ancien EHPAD, situé à La Pommeraye.

L'objectif est de permettre aux Jeunes Sapeurs-Pompiers et aux Sapeurs-Pompiers Volontaires du SDIS 49 de manœuvrer afin d'obtenir des compétences nécessaires à l'exercice de leur mission.

Le local est actuellement inutilisé. Aussi, pour soutenir ce besoin en formation, il est proposé que le SDIS puisse utiliser le bâtiment à titre gratuit.

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, en ses articles L2122-1 à L2125-6 ;

CONSIDERANT que nul ne peut occuper une dépendance du domaine public sans disposer d'un titre l'y autorisant ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de signer une convention avec le SDIS pour déterminer les conditions d'utilisation du bâtiment ;

CONSIDERANT que par principe, toute occupation ou utilisation du domaine public doit donner lieu au paiement d'une redevance ;

CONSIDERANT que l'autorisation pourra être délivrée gratuitement lorsque l'occupation ou l'utilisation contribue directement à assurer l'exercice des missions des services de l'État chargés de la paix, de la sécurité et de l'ordre publics ;

CONSIDERANT qu'en l'espèce, le SDIS souhaite exercer des actions de formation de ses effectifs, il est donc fondé à demander la gratuité de la mise à disposition du bâtiment ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 10 septembre 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	54
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	2
Total	54

DÉCIDE DE :

- Approuver la convention de mise à disposition des locaux en faveur du SDIS 49 ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_09_009

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Marie LE GAL pouvoir à Jean BESNARD
Fabien JOLIVET pouvoir à Yvette DE BARROS
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Richard DAVID pouvoir à Nadège MOREAU
Tony ALLARD pouvoir à Anita ROBICHON
Guillaume MOREL pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Baptiste GABORY pouvoir à Sylvia BENETEAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Mickaël BOURGET

Monsieur Robert BOISTAULT a été désigné secrétaire de séance.

CONVENTION AVEC LE GROUPEMENT DE GENDARMERIE DEPARTEMENTALE DU MAINE-ET-LOIRE POUR LA MISE A DISPOSITION DE L'ANCIENNE RESIDENCE BONCHAMPS A SAINT-FLORENT-LE-VIEIL

Monsieur JC BLON, Adjoint en charge des Bâtiments, expose la volonté du Groupement de Gendarmerie Départementale du Maine-et-Loire de pouvoir utiliser l'ancienne résidence Bonchamps, située à Saint-Florent-le-Vieil, à des fins de formation.

Le local doit être vendu ; il est actuellement inutilisé. Aussi, pour soutenir ce besoin en formation, il est proposé que la Gendarmerie puisse utiliser le bâtiment à titre gratuit jusqu'à sa cession.

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, en ses articles L2122-1 à L2125-6 ;

CONSIDERANT que nul ne peut occuper une dépendance du domaine public sans disposer d'un titre l'y autorisant ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de signer une convention avec le Groupement de Gendarmerie du Maine-et-Loire pour déterminer les conditions d'utilisation du bâtiment ;

CONSIDERANT que par principe, toute occupation ou utilisation du domaine public doit donner lieu au paiement d'une redevance ;

CONSIDERANT que l'autorisation pourra être délivrée gratuitement lorsque l'occupation ou l'utilisation contribue directement à assurer l'exercice des missions des services de l'État chargés de la paix, de la sécurité et de l'ordre publics ;

CONSIDERANT qu'en l'espèce, la Gendarmerie souhaite exercer des actions de formation de ses effectifs, elle est donc fondée à demander la gratuité de la mise à disposition du bâtiment ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 10 septembre 2024 ;

Une élue demande quand aura lieu la vente et si le projet est toujours en cours.

Un élu répond que le projet est en cours, le permis de construire est déposé, le contact avec les ABF a eu lieu en avril/mai. Le permis devrait donc passer assez facilement. La vente pourrait avoir lieu en fin d'année.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	54
Non	1
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	55

DÉCIDE DE :

- Approuver la convention de mise à disposition des locaux en faveur du Groupement de Gendarmerie Départementale du Maine-et-Loire ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_09_010

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Marie LE GAL pouvoir à Jean BESNARD
Fabien JOLIVET pouvoir à Yvette DE BARROS
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Richard DAVID pouvoir à Nadège MOREAU
Tony ALLARD pouvoir à Anita ROBICHON
Guillaume MOREL pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Baptiste GABORY pouvoir à Sylvia BENETEAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Mickaël BOURGET

Monsieur Robert BOISTAULT a été désigné secrétaire de séance.

AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS APCP OPERATION 2622 BUDGET PRINCIPAL RESTAURATION DE L EGLISE DE SAINT FLORENT LE VIEIL

Monsieur J.C. BLON, adjoint aux Bâtiments, rappelle au Conseil Municipal qu'une étude de diagnostic sanitaire et technique a été réalisée sur l'Abbatiale de Saint-Florent-le-Vieil et présentée début 2023 à la commission bâtiments et au bureau municipal.

Ce diagnostic préconise la réalisation des travaux en 6 phases, pour une enveloppe globale de travaux estimée à 6 701 000 € HT (valeur janvier 2023 et hors travaux de chauffage) dont le détail est précisé dans le tableau ci-dessous :

	<i>PHASE 1 Travaux d'urgence et de mise en sécurité compris restauration du massif occidental</i>	<i>PHASE 2 Travaux sur la tour du clocher (intérieur et extérieur) et des chapelles Nord et Sud (charpente, couverture et arases)</i>	<i>PHASE 3 Travaux sur le transept (compris faces Nord et Sud des chapelles Nord et Sud)</i>	<i>PHASE 4 Travaux sur la nef et les bas-côtés (hors massif occidental)</i>	<i>PHASE 5 Travaux sur le chœur et sa façade Est</i>	<i>PHASE 6 Travaux sur le vestibule d'entrée et ses 2 pavillons</i>	<i>TOTAUX</i>
LOT - MAÇONNERIE - PIERRE DE TAILLE	382 300,00 €	1 688 500,00 €	749 000,00 €	362 800,00 €	769 700,00 €	424 300,00 €	4 376 600,00 €
LOT - CHARPENTE	10 000,00 €	233 100,00 €	159 100,00 €	117 100,00 €	138 800,00 €	171 400,00 €	829 500,00 €
LOT - COUVERTURE - ZINGUERIE	65 000,00 €	148 500,00 €	168 200,00 €	214 400,00 €	275 800,00 €	148 100,00 €	1 020 000,00 €
LOT - VITRAUX	17 000,00 €	/	82 700,00 €	92 800,00 €	270 200,00 €	12 200,00 €	474 900,00 €
TOTAUX HT	474 300,00 €	2 070 100,00 €	1 159 000,00 €	787 100,00 €	1 454 500,00 €	756 000,00 €	6 701 000,00 €

Il est nécessaire, suite aux conclusions du diagnostic, de lancer un marché de maîtrise d'œuvre pour les deux premières phases :

- Phase 1 - tranche ferme : Travaux d'urgence et de mise en sécurité compris restauration du massif occidental. Estimation de 10 mois de travaux
- Phase 2 - tranche optionnelle : Travaux sur la tour du clocher et des chapelles Nord et Sud. Estimation de 46 mois de travaux

L'enveloppe prévisionnelle du projet pour la réalisation des deux premières phases est la suivante :

	Phase 1		Phase 2		Total Phase 1 et 2	
	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
Travaux	474 300,00 €	569 160,00 €	2 070 000,00 €	2 484 000,00 €	2 544 300,00 €	3 053 160,00 €
Moe (estimation à 12% avec mission EXE)	56 916,00 €	68 299,20 €	248 400,00 €	298 080,00 €	305 316,00 €	366 379,20 €
Missions techniques SPS	2 500,00 €	3 000,00 €	4 000,00 €	4 800,00 €	6 500,00 €	7 800,00 €
Divers (nacelle, prestations diverses)	10 000,00 €	12 000,00 €	20 000,00 €	24 000,00 €	30 000,00 €	36 000,00 €
TOTAL	543 716,00 €	652 459,20 €	2 342 400,00 €	2 810 880,00 €	2 886 116,00 €	3 463 339,20 €

Des subventions pourront être demandées pour chaque phase de travaux. Pour cela, il est exigé que le marché de maîtrise d'œuvre ait déjà été attribué. Les potentiels financeurs sont :

DRAC : jusqu'à 40 % du montant du projet

Région : jusqu'à 20 % du montant du projet (plafond de 500 000 €)

Département : jusqu'à 20 % du montant du projet (plafond de 300 000 € par propriétaire et par an)

Afin de pouvoir signer le marché de maîtrise d'œuvre, il est nécessaire de créer une AP/CP puisque les études et travaux vont s'échelonner sur plusieurs années.

Cette AP/CP correspondra, dans un premier temps, aux études de maîtrise d'œuvre et aux missions techniques diverses. Une mise à jour pourra être réalisée ultérieurement suivant les premières études avec le maître d'œuvre.

Vu l'avis favorable de la commission bâtiments en date du 26/02/2024,

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 27/02/2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	42
Non	11
Abstention	2
Non comptabilisé	1
Total	55

DÉCIDE DE :

- Autoriser à créer une AP/CP pour l'opération 2622 – Restauration de l'église Abbatiale de Saint Florent le Vieil :

Autorisation de programme	Crédit de paiement 2024	Crédit de paiement 2025	Crédit de paiement 2026	Crédit de paiement 2027	Crédit de paiement 2028	Crédit de paiement 2029	Subventions
430 000€	10 000€	60 000€	60 000€	120 000€	120 000€	60 000€	- €

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_09_011

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Marie LE GAL pouvoir à Jean BESNARD
Fabien JOLIVET pouvoir à Yvette DE BARROS
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Richard DAVID pouvoir à Nadège MOREAU
Tony ALLARD pouvoir à Anita ROBICHON
Guillaume MOREL pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Baptiste GABORY pouvoir à Sylvia BENETEAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Mickaël BOURGET

Monsieur Robert BOISTAULT a été désigné secrétaire de séance.

OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « UN VILLAGE UN MOULIN » DANS LE CADRE DU FESTIVAL « LES ESTIVALES DU MOULIN » 2024

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint en charge de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine, rappelle que l'association « Un village un moulin » s'emploie au travers d'animations pédagogiques et d'événements festifs, autour du Moulin de l'Epinay, à perpétuer et à transmettre l'histoire de la meunerie, les savoir-faire et les traditions du territoire. Elle participe à l'animation de Mauges-sur-Loire et à l'attractivité touristique.

En 2022, le Moulin de l'Epinay fêtait ses 200 ans et à cette occasion, des festivités furent organisées sur 2 jours avec des concerts. Forte de ce succès, l'association a décidé d'organiser un festival sur le site du Moulin de l'Epinay intitulé « Les Estivales du Moulin ».

Ainsi, les 27 et 28 juillet 2024, l'association « Un village, un moulin » a proposé plusieurs concerts d'artistes locaux, un show laser sur le moulin, des animations diverses et un repas champêtre.

Afin d'accompagner l'association dans son projet, il est proposé d'accorder une subvention communale de 1 000 €. Cette somme vient en complément de la subvention de fonctionnement courant de 36 000 € déjà attribuée pour l'exercice 2024.

Cette aide viendra également s'ajouter à la subvention de 2 200 € de Mauges Communauté dans le cadre d'un appel à projets pour les festivals de musiques actuelles et à la subvention de 7 000 € de la Région Pays-de-la-Loire.

CONSIDERANT la feuille de route, notamment les objectifs stratégiques de faire de Mauges-sur-Loire un pôle touristique majeur et de conforter un lien fort avec les associations ;

VU l'avis défavorable de la commission tourisme en date du 19 juin 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 9 juillet 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	36
Non	17
Abstention	2
Non comptabilisé	1
Total	55

DÉCIDE DE :

- Attribuer une subvention de 1 000 € à l'association « Un village un moulin » pour l'organisation de leur festival en juillet 2024.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de subvention et les autres documents afférents au mandatement de cette aide.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_09_012

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Marie LE GAL pouvoir à Jean BESNARD
Fabien JOLIVET pouvoir à Yvette DE BARROS
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Richard DAVID pouvoir à Nadège MOREAU
Tony ALLARD pouvoir à Anita ROBICHON
Guillaume MOREL pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Baptiste GABORY pouvoir à Sylvia BENETEAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Mickaël BOURGET

Monsieur Robert BOISTAULT a été désigné secrétaire de séance.

AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS APCP OPERATION 2102 BUDGET PRINCIPAL REHABILITATION DE L'ECOLE DE BEAUSSE

Madame A. ROBICHON, adjointe aux Affaires Scolaires, rappelle au Conseil Municipal sa délibération N°2024_03_046 du 29/03/2024 relative au projet de réhabilitation de l'école, la construction d'une classe, de la périscolaire et du restaurant scolaire sur la commune déléguée de Beausse, et l'autorisation de programme et les crédits de paiements adoptés pour cette opération.

L'AP/CP nécessite d'être actualisée en fonction des paiements réalisés au 1^{er} semestre 2024 qui prennent en compte les travaux non-prévus notamment à la suite de la liquidation d'une entreprise dont le marché a été repris en urgence par une autre entreprise ainsi que la révision des marchés dont le montant est élevé.

Pour mémoire, la précédente AP/CP a été votée comme suit :

Autorisation de programme	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Crédits paiements 2024	Crédits paiements 2025	Crédits paiements 2026	Subventions
2 104 426,55 €	0	14 747,34 €	81 727,96 €	640 795,76 €	1 358 563,72 €	4 591,77 €	4 000,00 €	537 565,89 €

CONSIDERANT la feuille de route notamment l'objectif stratégique « maintenir une scolarisation de proximité à Mauges-sur-Loire » ;

VU l'avis à venir de la commission Affaires Scolaires du 11 septembre 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal du 10 septembre 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	52
Non	3
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	55

DÉCIDE DE :

Autoriser la mise à jour de l'AP/CP de l'OP2102 – Réhabilitation de l'école, la construction d'une classe, de la périscolaire et du restaurant scolaire sur la commune déléguée de Beausse, selon le tableau suivant :

Autorisation de programme	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Crédits paiements 2024	Crédits paiements 2025	Crédits paiements 2026	Subventions
2 124 426,55 €	0,00 €	14 747,34 €	81 727,96 €	640 795,76 €	1 378 563,72 €	4 591,77 €	4 000,00 €	587 565,89 €

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_09_013

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Marie LE GAL pouvoir à Jean BESNARD
Fabien JOLIVET pouvoir à Yvette DE BARROS
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Richard DAVID pouvoir à Nadège MOREAU
Tony ALLARD pouvoir à Anita ROBICHON
Guillaume MOREL pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Baptiste GABORY pouvoir à Sylvia BENETEAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Mickaël BOURGET

Monsieur Robert BOISTAULT a été désigné secrétaire de séance.

VENTE TERRAIN CHEMIN DE LA NOËLLE A SAINT-FLORENT LE VIEIL - PROJET POUR L'ACCUEIL D'UN EQUIPEMENT PETITE ENFANCE

Madame A. ROBICHON, adjointe en charge des Affaires Scolaires-Enfance-Jeunesse, explique à l'assemblée que l'offre actuelle en matière d'accueil de petite enfance n'est pas suffisante face à une demande croissante. Aussi, la commune souhaite faciliter l'installation de nouveaux équipements augmentant l'offre de garde.

Au niveau de Saint-Florent-le-Vieil, il a été repéré une difficulté à trouver du foncier disponible. En conséquence, la commune a identifié une emprise disponible au sein du lotissement de la Fontaine, située entre le chemin de la Noëlle et la rue de la Bertaudière. Une publicité a donc été faite sur le site internet de la commune et sur le terrain visant à proposer la cession d'une superficie de 500 m² pour y accueillir un établissement proposant un service d'accueil de petite enfance. Cette emprise est proposée au prix de 60 € / m², considérant que le terrain représente une charge pour la commune qui doit l'entretenir et que l'équipement projeté servirait l'intérêt collectif.

Suite à la publication de l'appel à projet, deux candidatures ont été réceptionnées. La commission Affaires Scolaires-Enfance-Jeunesse a procédé à un choix en fonction des critères de pondération suivants :

- augmentation de l'offre de places sur la commune : 30 %,
- nombre de places proposées : 20 %,
- amplitude horaire : 20 %,
- degré d'avancement du projet : 30 %.

A l'issue de l'examen des offres, la commission propose la cession de l'emprise de 500 m² située chemin de la Noëlle à Madame GOFFIN Cécilia pour un projet de micro-crèche.

Au vu de l'intérêt du deuxième projet, présenté par Mmes BERTHAUD Dolorès et DURGEAUD Anne, consistant en la réalisation d'une maison d'assistantes maternelles, la commission souhaite trouver une autre emprise dans le même secteur.

VU la publication effectuée pour la mise en vente de l'emprise communale de 500 m² située chemin de la Noëlle en vue d'y implanter un équipement pour l'accueil de petite enfance ;

VU les deux candidatures reçues par la commune ;

CONSIDÉRANT l'importance d'accueillir un tel équipement à Saint-Florent-le-Vieil dans le but de répondre à l'intérêt collectif et de renforcer l'attractivité du territoire ;

CONSIDÉRANT la feuille de route politique, notamment les objectifs stratégiques «Développer les services pour répondre aux besoins des habitants» et «Adapter la politique enfance jeunesse aux besoins» ;

VU l'avis à venir de la commission Affaires scolaires-enfance-jeunesse du 11 septembre 2024 ;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal du 10 septembre 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	52
Non	3
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	55

DÉCIDE DE :

- Retenir la candidature de Madame GOFFIN Cécilia pour l'acquisition de l'emprise communale de 500 m² située chemin de la Noëlle selon le plan annexé à la présente délibération, qui fera l'objet d'une division parcellaire ultérieurement.
- Fixer le prix de cession de cette parcelle à 60 € / m² viabilisée, les frais de bornage et de notaire étant à la charge de l'acquéreur. L'acte de cession précisera des clauses précises en matière de l'affectation urbanistique, du délai de conservation et des conditions de cession ultérieure.
- Préciser que la signature de l'acte de vente sera conditionnée au dépôt préalable d'un permis de construire, dans les 6 mois après la signature du compromis de vente.
- Mentionner qu'une délibération complémentaire sera prise pour acter définitivement la vente lorsque la division parcellaire aura été réalisée.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_09_014

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Marie LE GAL pouvoir à Jean BESNARD
Fabien JOLIVET pouvoir à Yvette DE BARROS
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Richard DAVID pouvoir à Nadège MOREAU
Tony ALLARD pouvoir à Anita ROBICHON
Guillaume MOREL pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Baptiste GABORY pouvoir à Sylvia BENETEAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Mickaël BOURGET

Monsieur Robert BOISTAULT a été désigné secrétaire de séance.

MODIFICATION DES TARIFS APPLICABLES AUX MULTIACCUEILS AU 1ER SEPTEMBRE 2024

Madame A. ROBICHON, adjointe aux Affaires Scolaires, présente les nouvelles tarifications proposées pour les multi-accueils de la commune. Les structures petite enfance bénéficiant de financement de la Caisse d'Allocations Familiales doivent se baser sur des modalités de calcul définies par cette dernière.

Le barème national des participations familiales applicable dans les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) financés par la prestation de service unique (PSU) est encadré par un plancher et un plafond de ressources communiqués chaque année par la CNAF.

Le plancher de ressources est revalorisé chaque année. Depuis 2022, le plafond de ressources est fixé à 6 000 € et n'a pas été revalorisé annuellement. Ce montant reste applicable du 1^{er} janvier au 31 août 2024.

On évalue que 12 % des familles accueillies en crèche ont des revenus mensuels supérieurs à 6 000 €. Or le maintien d'un plafond de ressources mensuelles à 6000 € a pour conséquence de diminuer le taux d'effort des familles qui ont un revenu supérieur alors même qu'elles ont des capacités contributives supérieures.

Ainsi, à compter du 1^{er} septembre 2024, le plafond de ressources mensuelles des familles à prendre en compte au sein des crèches financées par la CAF est de 7 000 €.

Les tarifs validés par délibération 2024_03_45 du 29 mars 2024 sont modifiés en conséquence notamment pour la partie tarif maximum.

CONSIDÉRANT la feuille de route, notamment son objectif stratégique d'adaptation de la politique enfance jeunesse aux besoins du territoire et celui de mise en œuvre d'une politique sociale adaptée ;

VU l'avis favorable de la commission Affaires Scolaires du 11 septembre 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal du 10 septembre 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	53
Non	1
Abstention	0
Non comptabilisé	2
Total	54

DÉCIDE DE :

- Valider les tarifs 2024 des structures multi-accueils modifiés conformément aux nouveaux tarifs de la Prestation de Service Unique fixés par la CAF comme suit :

Calcul de principe : Le taux d'effort horaire

Familles avec	Pourcentage des ressources familiales
1 enfant	0,0619 %
2 enfants	0,0516 %
3 enfants	0,0413 %
4 à 7 enfants	0,0310 %
8 enfants et plus	0,0206 %

Calcul avec enfant handicapé :

Un enfant handicapé à charge permet d'appliquer le tarif immédiatement inférieur.

Exemple : une famille de 2 enfants dont l'un d'eux est handicapé bénéficie du tarif d'une famille de 3 enfants.

Mise en place d'un tarif minimum :

Ce tarif est applicable quand les ressources mensuelles de la famille sont inférieures ou égales à 765,77€. Il est fixé comme suit :

Familles avec	Montant horaire
1 enfant	0,47 €
2 enfants	0,40 €
3 enfants	0,32 €
4 à 7 enfants	0,24 €
8 enfants et plus	0,16 €

Ce tarif minimum est appliqué lors d'un accueil en urgence d'un enfant non inscrit.

Mise en place d'un tarif maximum :

Pour garantir la mixité sociale des enfants accueillis, le calcul de principe ci-dessus est applicable jusqu'à 7 000 € de ressources mensuelles. Les usagers ayant des revenus supérieurs se verront appliquer les tarifs suivants (correspondant au pourcentage de ressources pour le barème maximum) :

Familles avec	Montant horaire
1 enfant	4,33 €
2 enfants	3,61 €
3 enfants	2,89 €
4 à 7 enfants	2,17 €
8 enfants et plus	1,44 €

Les tarifs particuliers du service multi-accueil sont fixés comme suit :

Tarifs communs aux deux multi-accueils :

Objet du tarif	Référence du tarif
a. Tarif pour les familles ne transmettant pas leurs revenus	Application du tarif maximum
b. Tarif pour les familles non allocataires sans justificatif de ressources (primo-arrivantes, familles reconnues en situation de grande fragilité...)	Application du tarif minimum
c. Tarif pour l'accueil d'urgence sociale d'un enfant	Application du tarif minimum
d. Tarif pour les enfants accueillis dans des familles au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance du Département soit à la demande de leurs parents ou soit par décision de justice	Application du tarif minimum
e. Tarif lorsque l'assistante maternelle confie l'enfant à la structure à la demande des parents	Application du tarif en fonction des ressources des parents et du nombre d'enfants à charge
f. Tarif lorsque l'assistante maternelle confie l'enfant à la structure à sa demande	Application du tarif horaire moyen année N-1
g. Tarif applicable à l'Association Régionale des Instituts de Formation en Travail Social (ARIFTS) pour l'accueil des enfants dont les assistantes maternelles sont en formation	Tarif horaire moyen Année N-1*

* Le tarif horaire moyen est calculé en divisant le total des participations familiales par le nombre d'heures facturées l'année précédente.

Le tarif horaire moyen pour la structure « Pom d'Api » est de 1.53 €

Le tarif horaire moyen pour la structure « La Galipette » est de 1,90 €

Ces modifications interviendront à la date d'entrée en vigueur de la délibération.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_09_015

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Marie LE GAL pouvoir à Jean BESNARD
Fabien JOLIVET pouvoir à Yvette DE BARROS
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Richard DAVID pouvoir à Nadège MOREAU
Tony ALLARD pouvoir à Anita ROBICHON
Guillaume MOREL pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Baptiste GABORY pouvoir à Sylvia BENETEAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Mickaël BOURGET

Monsieur Robert BOISTAULT a été désigné secrétaire de séance.

CENTRE AQUATIQUE AQUALOIRE : OFFRE DE FORMATION AU BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

Monsieur J.R. MAINTEROT, adjoint aux Sports, indique qu'Equalia, gestionnaire du centre aquatique Aqualoire de La Pommeraye, souhaite développer une offre de formation préparant au diplôme du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA).

L'objectif de cette nouvelle offre est de former des nageurs sauveteurs et de créer un réseau dans un contexte de déficit de formation au nord et à l'ouest du centre aquatique.

De plus, le gestionnaire pourrait s'appuyer sur les nouveaux diplômés pour recruter ses saisonniers lors de la période estivale.

La formation s'organise en plusieurs parties, deux d'entre elles, la théorie et la pratique seront proposées par Equalia, et une partie secourisme proposée par la protection civile 49 structure agréée.

Cette formation, ouverte à toute personne à partir de 16 ans ayant de bonnes bases en natation, débutera en octobre 2024.

Le coût pour l'inscription à la formation se compose comme suit :

- 380 € pour la partie secourisme (protection civile 49)
- 280 € pour les parties théorique et pratique (gestionnaire Equalia)

CONSIDERANT la feuille de route, et notamment l'objectif stratégique d'«accompagner une politique sportive dynamique» ;

VU l'avis de la commission Sports du 05 septembre 2024 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 10 septembre 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	52
Non	2
Abstention	0
Non comptabilisé	2
Total	54

DÉCIDE DE :

- Autoriser Equalia, gestionnaire du centre aquatique Aqualoire, à proposer une offre de formation dans le cadre de son développement commercial.
- Approuver le montant de 280 € fixé par le gestionnaire Equalia pour l'inscription à la formation au diplôme du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_09_016A

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Marie LE GAL pouvoir à Jean BESNARD
Fabien JOLIVET pouvoir à Yvette DE BARROS
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Richard DAVID pouvoir à Nadège MOREAU
Tony ALLARD pouvoir à Anita ROBICHON
Guillaume MOREL pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Baptiste GABORY pouvoir à Sylvia BENETEAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Mickaël BOURGET

Monsieur Robert BOISTAULT a été désigné secrétaire de séance.

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT ASSOCIATION SAINTE MADELEINE POUR LA CREATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS A LA BOUTOUCHERE

Monsieur J.R. MAINTEROT, adjoint en charge des Sports, rappelle que l'association Sainte Madeleine avait sollicité la commune pour une aide d'investissement dans le cadre de l'aménagement d'un terrain multi-sports. Ce projet qui répond à l'intérêt général, permettra d'offrir un lieu en accès libre pour la pratique du sport en extérieur.

Ce projet d'aménagement fait l'objet d'une enveloppe financière votée par le Conseil Municipal du 28 mars 2024 à hauteur de 18 000 €.

Le terrain identifié pour l'implantation du terrain multi-sports n'appartient pas à la commune, qui est un legs du diocèse à l'association Sainte Madeleine. Juridiquement la solution de bail emphytéotique pour ce projet n'est pas à privilégier car l'acte de legs conditionne notamment l'usage de l'équipement.

Pour ce faire, l'association Sainte Madeleine sollicite l'attribution d'une subvention d'investissement afin de faire réaliser les travaux d'aménagement de l'équipement par une entreprise, comme cela est prévu dans l'acte de legs.

Il est précisé que la subvention sera versée à l'association en plusieurs fois et sera conditionnée à l'envoi d'éléments justifiant les travaux qui devront être réalisés d'ici la fin de l'année 2024.

CONSIDERANT la feuille de route, et notamment l'objectif stratégique d'«accompagner une politique sportive dynamique» ;

VU l'avis de la commission Sports du 05 septembre 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 09 juillet 2024 ;

Un élu demande pourquoi le versement de la subvention se fait en plusieurs fois.

Il lui est répondu que c'est une assurance que prend la commune par rapport à la réalisation des travaux.

Monsieur le Maire précise qu'il est important de s'assurer de la bonne qualité des travaux réalisés. La commune connaît actuellement une procédure pour des problèmes de malfaçons d'un city stade à Botz-en-Mauges, il faut donc être prudent.

Monsieur Jean-François ALLARD, élu intéressé, quitte la salle.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	47
Non	5
Abstention	2
Non comptabilisé	2
Total	54

DÉCIDE DE :

- Autoriser le Maire à verser en plusieurs fois une subvention d'investissement d'un montant de 18 000 € à l'association Sainte Madeleine au titre du projet de création d'un terrain multi-sports à La Boutouchère.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_09_017

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Marie LE GAL pouvoir à Jean BESNARD
Fabien JOLIVET pouvoir à Yvette DE BARROS
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Richard DAVID pouvoir à Nadège MOREAU
Tony ALLARD pouvoir à Anita ROBICHON
Guillaume MOREL pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Baptiste GABORY pouvoir à Sylvia BENETEAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Mickaël BOURGET

Monsieur Robert BOISTAULT a été désigné secrétaire de séance.

SIEML RENOVATION DES PROJECTEURS DU STADE SPORTIF DE LA POMMERAYE

Monsieur J.R. MAINTEROT, adjoint en charge des Sports, indique qu'il est nécessaire de passer une délibération pour la réalisation d'une maîtrise d'ouvrage temporaire par le SIEML pour les travaux de rénovation des projecteurs du stade sportif de La Pommeraye.

L'avant projet détaillé du SIEML prévoit un contrôle de stabilité des mâts d'éclairage en vue du remplacement des projecteurs pour un montant de 2 039,82 € net de taxe.

Le SIEML s'engage à participer à hauteur de 25 % de l'opération, soit un reste à charge pour la commune de 1 529,87 € net de taxe.

A ce contrôle suivra un remplacement des projecteurs estimé à 132 500 € net de taxe soit un reste à charge pour la commune de 99 375 € après déduction de la participation financière du SIEML.

CONSIDERANT la feuille de route, et notamment l'objectif stratégique d'«accompagner une politique sportive dynamique» ;

VU l'avis à venir de la commission Sports du 05 septembre 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 10 septembre 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	46
Non	8
Abstention	1
Non comptabilisé	1
Total	55

DÉCIDE DE :

- Autoriser Monsieur le Maire à donner son accord au SIEML pour la réalisation des travaux de contrôle des mâts d'éclairage en vue de la rénovation des projecteurs du stade sportif de La Pommeraye.
- Autoriser le versement de 2 039,82 € net de taxe pour le contrôle des mâts d'éclairage.
- Autoriser la poursuite des travaux de rénovation des projecteurs du stade sportif de La Pommeraye par le SIEML à l'issue du contrôle des mâts d'éclairage.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_09_018

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Marie LE GAL pouvoir à Jean BESNARD
Fabien JOLIVET pouvoir à Yvette DE BARROS
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Richard DAVID pouvoir à Nadège MOREAU
Tony ALLARD pouvoir à Anita ROBICHON
Guillaume MOREL pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Baptiste GABORY pouvoir à Sylvia BENETEAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Mickaël BOURGET

Monsieur Robert BOISTAULT a été désigné secrétaire de séance.

SAINT FLORENT LE VIEIL - AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA FEVRIERE - MARCHE DE TRAVAUX

Madame Y. DE BARROS, adjointe aux Ressources Humaines, Affaires Juridiques et Marchés Publics, rappelle au Conseil Municipal que la commune mène des études urbaines sur ses trois centres-bourgs dans le cadre du programme Petites Villes de Demain. A Saint-Florent-le-Vieil, le premier projet de revitalisation du centre-bourg issu de cette étude, consiste en l'aménagement de la place de la Févrierère. Ce projet ambitieux vise à conforter l'attractivité commerciale de cette place, à sécuriser les flux de circulation, notamment en faveur des piétons, et à renforcer la végétalisation des espaces publics.

Le cabinet LIGEIS a été retenu pour la mission de maîtrise d'œuvre, afin de coordonner les entreprises qui travailleront sur ce projet. Le marché de travaux est réparti en deux lots, le lot 1 voirie et réseaux divers et le lot 2 espaces verts. L'estimation en phase DCE est de 1 589 228,95 € HT.

La consultation a été lancée en procédure adaptée le 25 juillet 2024, avec une date limite de réception des offres fixée au 9 septembre 2024.

5 offres ont été reçues, dont 2 sur le lot 1 et 3 sur le lot 2.

Sur présentation de l'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre, le groupe de travail a formulé un avis le 12 septembre 2024 sur l'attribution des 2 lots.

VU le Code de la Commande publique ;

VU le procès-verbal de la séance du groupe de travail en date du 12 septembre 2024 et l'avis sur l'attribution des lots ;

Un élu demande des précisions sur le projet de la halle. Il souhaite savoir s'il y aura un lot supplémentaire pour la halle.

Une élue lui répond par l'affirmative.

Un élu demande quel est le montant estimé de la halle.

Il lui est répondu 360 000 € TTC.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	48
Non	5
Abstention	1
Non comptabilisé	2
Total	54

DÉCIDE DE :

- Attribuer le lot 1 VOIRIE ET RESEAUX DIVERS du marché 2024-028-TVX d'aménagement de la place de la Févrierère de Saint Florent le Vieil à l'entreprise EUROVIA ATLANTIQUE – Secteur de Cholet, pour un montant de 1 170 925,75 € HT.
- Attribuer le lot 2 ESPACES VERTS du marché 2024-028-TVX d'aménagement de la place de la Févrierère de Saint Florent le Vieil à l'entreprise ARBORA PAYSAGES, pour un montant de 150 709,35 € HT.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces de marché en lien avec la consultation.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_09_019

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Marie LE GAL pouvoir à Jean BESNARD
Fabien JOLIVET pouvoir à Yvette DE BARROS
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Richard DAVID pouvoir à Nadège MOREAU
Tony ALLARD pouvoir à Anita ROBICHON
Guillaume MOREL pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Baptiste GABORY pouvoir à Sylvia BENETEAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Mickaël BOURGET

Monsieur Robert BOISTAULT a été désigné secrétaire de séance.

MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame Y. DE BARROS, adjointe en charge du service ressources Humaines propose de procéder à une modification du tableau des effectifs comme indiqué ci-après :

EMPLOIS PERMANENTS : CRÉATION DE POSTES							
Grade(s)	Service	Cadre horaire	Effectif	Statut	Durée du contrat	Date d'effet	Coût /surcoût annuel supplémentaire approximatif
Agent de maîtrise	Exploitation	35h	1	Titulaire au titre de l'article L311-1 du code général de la fonction publique		01/01/2025	néant
Motif : Dans le cadre des lignes directrices de gestion, un dossier de promotion interne d'un agent du service exploitation proposé par la collectivité a reçu un avis favorable du Centre de Gestion. Mme Y. DE BARROS propose de nommer cet agent sur le grade d'agent de maîtrise à la date du 01.01.2025.							
Adjoint technique territorial	Affaires scolaires	17,78/35ème	1	Titulaire au titre de l'article L311-1 du code général de la fonction publique avec recours au contractuel au titre de l'article L332-14 du code général de la fonction publique		01/10/2024	néant
Motif : Afin d'assurer une stabilité au sein du restaurant scolaire du Marillais, Mme Y. DE BARROS propose de créer un poste de référent de restaurant scolaire sur le grade d'adjoint technique à temps non complet (soit 17,78/35ème), et ce à compter du 01/10/2024.							
Adjoint d'animation	Affaires scolaires	12,63/35ème	1	Titulaire au titre de l'article L311-1 du code général de la fonction publique avec recours au contractuel au titre de l'article L332-8 5° du code général de la fonction publique		01/10/2024	néant
Motif : Suite à l'augmentation des effectifs (effectif supérieur à 50 enfants depuis 3 ans), le périscolaire de Saint Laurent-de-la-Plaine et de Bourgneuf-en-Mauges ne peuvent plus être considérés comme des multi-sites. En conséquence une réorganisation doit s'opérer : le poste de référent de St Laurent-de-la-Plaine sera donc affecté au nouveau multi-site organisé entre Bourgneuf-en-Mauges et Beausse. Les missions de ce poste se trouvent en conséquence modifiées : les missions relatives au périscolaire de Beausse seront affectées à un agent qui sera recruté et les missions relatives au mercredi et à l'ALSH seront affectées en heures complémentaires à des agents déjà en poste. Des ajustements de poste seront donc à prévoir au 01/01/2025. Mme Y. DE BARROS propose donc la création d'un poste de référent périscolaire sur le grade d'adjoint d'animation à temps non complet (12,63/35ème).							
EMPLOIS NON PERMANENTS : CRÉATION DE POSTES							
Grade(s)	Service	Cadre horaire	Effectif	Statut	Durée du contrat	Date d'effet	Coût /surcoût annuel supplémentaire approximatif
Technicien territorial /Technicien territorial principal de 2nde classe/Technicien territorial principal de 1ère classe	Informatique	35 h	1	Recours à un contractuel au titre de l'article L332-23 1° du code général de la fonction publique	1 an	01/10/2024	14 170€
Motif : Mme Y. DE BARROS explique que de nombreux dossiers ont été enclenchés; à savoir : l'informatique des écoles suite à l'arrêt de l'externalisation de la maintenance depuis septembre 2022, l'avancement des projets de logiciels métier, le renouvellement du parc informatique, les sollicitations de premier niveau, la sécurisation du système informatique. Cette charge des travaux liée à l'avancement des dossiers est accentuée par divers facteurs comme notamment : l'arrêt du réseau cuivre et la mise en place du réseau fibre, la relance des appels d'offres des marchés d'informatique, le projet de changement d'infrastructure informatique, l'arrêt du suivi de la flotte mobile avec							

le départ en retraite d'un agent, le changement de fonctionnement du lien entre les serveurs et les postes utilisateurs. En conséquence, afin de pallier à cette charge de travail, Mme Y. DE BARROS propose de recourir à un contrat d'accroissement temporaire d'une durée d'un an. Si le recrutement intervient après le 1 ^{er} octobre 2024, l'échéance sera reportée.							
Animateur territorial	culture	28h	1	Article L 332-24 du code général de la fonction publique	1 an	01/10/2024	600€
Motif : Compte tenu des fonctions assurées par la médiatrice micro-fole depuis le lancement de ce projet, Mme Y. DE BARROS propose de nommer l'agent sur un emploi de catégorie B soit sur le grade d'animateur territorial. La suppression du grade d'adjoint d'animation territorial (catégorie C) sera effective après recueil de l'avis du comité social territorial.							
Rédacteur principal de 2 ^{de} classe	Urbanisme	35h	1	Article L 332-24 du code général de la fonction publique	3 ans	01/12/2024	988€
Motif : Suite au départ de l'agent qui occupait le poste de chargé de mission aménagement, un jury de recrutement a été organisé. Mme Y. DE BARROS demande la création du grade de rédacteur principal de 2 ^{de} classe afin que le candidat retenu puisse être nommé sur un contrat de projet d'une durée de 3 ans ; la mission initiale n'étant pas achevée.							
Adjoint administratif	Service affaires scolaires	28/35ème	1	Recours à un contractuel au titre de l'article L332-23 1° du code général de la fonction publique	2,5 mois	15/10/2024 au 31/12/2024	Néant
Motif : Mme Y. DE BARROS explique que les travaux de l'audit organisationnel ont été achevés dernièrement et qu'un plan d'actions doit être mené. En conséquence, il est proposé de renouveler le recours au contrat d'accroissement temporaire pour permettre une mise en œuvre de ce plan d'actions ; et ce sur une durée de 2,5 mois.							
Adjoint d'animation	Service affaires scolaires	35 h	5	Recours à un contractuel au titre de l'article L332-23 2°		21/10/2024 au 03/11/2024	Recrutement sur le 1 ^{er} échelon du grade
Adjoint technique		10/35ème	1				
		18,75/35ème	2				
		20/35ème	1				
Agent social		20/35ème	1				
Contrat d'engagement éducatif C.E.E	Forfait journalier	12				Application des tarifs fixés par la délibération n°2024-01-026	
Motif : L'organisation d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) nécessite de recourir à des contrats d'accroissement saisonnier ou C.E.E. pour la période du 21/10/2024 au 03/11/2024							
Adjoint d'animation	Service affaires scolaires	35 h	2			23/12/2024 au 03/01/2025	Recrutement sur le 1 ^{er} échelon du grade
Adjoint technique		10/35ème	1				
Agent social		20/35ème	1				
C.E.E		Forfait journalier	6				
Motif : L'organisation d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) nécessite de recourir à des contrats d'accroissement saisonnier ou C.E.E. pour la période du 23/12/2024 au 03/01/2025							
Adjoint du patrimoine territorial	Culture-lecture publique	35h	1	Recours à un contractuel au titre de l'article L332-23 1° du code général de la fonction publique	3 mois	Du 01/10/2024 au 31/12/2024	4270€
Motif : Compte tenu d'un effectif réduit au sein du service lecture publique et afin d'assurer la continuité de service, Mme Y. DE BARROS propose de renouveler le contrat initial de 4 mois pour une durée de 3 mois et ce à compter du 1 ^{er} octobre 2024.							

VU l'article L313-1 du code général de la fonction publique territoriale ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 10 septembre 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	49
Non	5
Abstention	1
Non comptabilisé	1
Total	55

DÉCIDE DE :

- Décider de modifier le tableau des effectifs conformément au tableau présenté.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_09_020

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Marie LE GAL pouvoir à Jean BESNARD
Fabien JOLIVET pouvoir à Yvette DE BARROS
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Richard DAVID pouvoir à Nadège MOREAU
Tony ALLARD pouvoir à Anita ROBICHON
Guillaume MOREL pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Baptiste GABORY pouvoir à Sylvia BENETEAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Mickaël BOURGET

Monsieur Robert BOISTAULT a été désigné secrétaire de séance.

COUT HORAIRE 2024 DES AGENTS COMMUNAUX TECHNIQUES

Madame Y. DE BARROS, adjointe en charge du service Ressources Humaines, explique que des agents communaux sont amenés à réaliser des prestations qui seront refacturées à des tiers publics ou privés (par exemple suite à un sinistre). En conséquence, il est nécessaire de déterminer un coût horaire d'intervention des agents et de suivi des dossiers qui servira de base à l'établissement de la facture.

Les coûts horaires ci-dessous sont établis sur une base arrêtée au 1^{er} janvier 2024 :

- Intervention d'un agent technique du service exploitation : 28€ / h
- Intervention d'un agent technique polyvalent, avec matériel et véhicule : 50€ / h
- Frais de gestion de dossier : forfait 300 €

VU l'avis favorable du bureau municipal du 10 septembre 2024 ;

Une élue demande à quoi cela correspond.

Il lui est répondu que cela sera utile pour facturer le temps passé par les agents lors d'incivilités, pour les assurances. Il est donc nécessaire d'établir les coûts horaires.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	54
Non	1
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	55

DÉCIDE DE :

- Fixer les coûts horaires pour les mises à disposition d'agents communaux comme suit :
 - Intervention d'un agent technique du service exploitation : 28€ / h
 - Intervention d'un agent technique polyvalent, avec matériel et véhicule : 50€ / h
- Fixer un montant forfaitaire de 300 € (trois cents euros) pour les frais de gestion de dossier

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_09_021

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Marie LE GAL pouvoir à Jean BESNARD
Fabien JOLIVET pouvoir à Yvette DE BARROS
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Richard DAVID pouvoir à Nadège MOREAU
Tony ALLARD pouvoir à Anita ROBICHON
Guillaume MOREL pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Baptiste GABORY pouvoir à Sylvia BENETEAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Mickaël BOURGET

Monsieur Robert BOISTAULT a été désigné secrétaire de séance.

PROJET DE DÉFI ENERGIE BATIMENT : ÉDITION 2024/2025, ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION ALISÉE ET LE SIEML (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ÉNERGIES DU MAINE ET LOIRE)

Monsieur le Maire expose que la consommation des bâtiments communaux de Mauges-sur-Loire constitue un enjeu prioritaire pour le territoire. Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) des Mauges fixe des objectifs de réduction afin de se conformer aux trajectoires déterminées par le législateur. Le fonctionnement des structures de la commune étant consommateur d'énergies et émetteur de gaz à effet de serre tel que le dioxyde de carbone, la commune doit poursuivre des actions pour contribuer aux objectifs.

Le projet de Défi Energie Bâtiment va permettre aux usagers de bâtiments sélectionnés de pouvoir se l'approprier en travaillant pendant dix mois sur leur confort de travail en lien avec la sobriété énergétique.

La démarche est de mobiliser une équipe d'usagers volontaires qui vont enquêter sur les consommations d'énergie et d'eau dans le bâtiment puis construire un plan d'actions adapté et concret en vue de faire des économies d'énergie.

Pendant tout ce challenge, les usagers des bâtiments seront accompagnés par l'association ALISÉE pour trouver des solutions créatives et originales de sobriété et, avec pour objectif, une baisse attendue des consommations de près de 8 %.

Pour réaliser ce défi, trois bâtiments (un par pôle) ont été sélectionnés :

- La mairie de La Pommeraye,
- Le Pôle Famille, bibliothèque, multi-accueil, école de musique de Saint-Florent-le-Vieil,
- L'espace enfance, périscolaire du Mesnil-en-Vallée,

La Commune va contribuer financièrement au projet, pour un montant de la prestation d'ALISÉE s'élevant à 6 600 €, qui s'échelonne de septembre 2024 à juin 2025.

En compensation, ce projet sera subventionné par le SIEML, dans la cadre de son dispositif d'aides aux économies d'énergies, à hauteur de 5 000 €.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment en ses articles L 2122-1-41 à L 2122-4 ;

CONSIDERANT le contexte actuel de dérèglement climatique et ses impacts sur l'environnement, sur l'économie, sur la santé et plus globalement sur nos sociétés et les engagements européens et nationaux (notamment suite à la COP-21), en matière de lutte et d'adaptation au changement climatique ;

CONSIDERANT le coût croissant de l'énergie ;

CONSIDERANT le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) porté par Mauges Communauté, qui constitue la feuille de route pour faire du territoire, un territoire à énergie positive en 2050, et plus particulièrement son action 19 relative à l'exemplarité du patrimoine public ;

CONSIDERANT la nécessité impérieuse d'agir localement de façon concrète et efficace et pour cela de disposer de préconisations pour réduire les consommations énergétiques et par voie de conséquence les charges de fonctionnement de la commune ;

CONSIDERANT que la commune de Mauges-sur-Loire a un devoir d'exemplarité en tant qu'acteur public local en matière de maîtrise de ses consommations d'énergie, de diminution de sa facture énergétique et de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre via l'efficacité énergétique et l'utilisation d'énergies renouvelables ;

CONSIDERANT son engagement dans le dispositif Territoire Engagé en Transition Ecologique, et de ses mesures qui définissent les objectifs stratégiques d'exemplarité de la commune en matière de transition énergétique ;

CONSIDERANT la feuille de route municipale et notamment les objectifs stratégiques d'impulsion d'une politique de transition écologique et de développer la participation citoyenne ;

VU l'avis favorable de la commission Transition Ecologique en date du 25 juin 2024, de mener avec l'association ALISÉE et le SIEML, le projet Défi Energie Bâtiment ;

VU l'avis favorable du bureau municipal du 9 juillet 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	55
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	55

DÉCIDE DE :

- Approuver la mise en œuvre du projet Défi Energie Bâtiment de septembre 2024 à juin 2025, pour trois bâtiments sélectionnés, avec l'aide financière du SIEMML de 5 000 €.
- S'engager à inscrire les crédits nécessaires aux budgets 2024 et 2025.
- Autoriser M. le Maire à solliciter une aide de 5 000 € auprès du SIEMML, selon les modalités définies dans le dispositif d'aides aux économies d'énergies.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_09_022

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Marie LE GAL pouvoir à Jean BESNARD
Fabien JOLIVET pouvoir à Yvette DE BARROS
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Richard DAVID pouvoir à Nadège MOREAU
Tony ALLARD pouvoir à Anita ROBICHON
Guillaume MOREL pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Baptiste GABORY pouvoir à Sylvia BENETEAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Mickaël BOURGET

Monsieur Robert BOISTAULT a été désigné secrétaire de séance.

ADMISSION EN NON-VALEUR DIVERSES CRÉANCES BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Gilles PITON présente au Conseil Municipal la demande du Service de Gestion Comptable de Cholet relative à l'admission en non-valeur de diverses créances du budget principal de la Commune.

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 10 septembre 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	52
Non	0
Abstention	1
Non comptabilisé	3
Total	53

DÉCIDE DE :

- Approuver la liste d'admission en non-valeur n° 5205910232 de diverses créances du budget principal de la Commune

Exercice	Référence	Redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2020	R-24-78	REDEVABLE 1	0,43 €	RAR inférieur seuil poursuite
2021	R-31-1052	REDEVABLE 2	0,87 €	RAR inférieur seuil poursuite
2019	R-14-737	REDEVABLE 3	1,10 €	RAR inférieur seuil poursuite
2020	R-29-891	REDEVABLE 4	1,34 €	RAR inférieur seuil poursuite
2020	R-23-661	REDEVABLE 5	0,60 €	RAR inférieur seuil poursuite
2021	R-38-270	REDEVABLE 6	2,32 €	RAR inférieur seuil poursuite
2020	R-24-150	REDEVABLE 7	2,36 €	RAR inférieur seuil poursuite
2019	R-14-981	REDEVABLE 8	3,54 €	RAR inférieur seuil poursuite
2020	R-26-216	REDEVABLE 9	3,88 €	RAR inférieur seuil poursuite
2020	R-27-216	REDEVABLE 10	3,88 €	RAR inférieur seuil poursuite
2020	R-28-196	REDEVABLE 11	3,88 €	RAR inférieur seuil poursuite
2020	R-23-695	REDEVABLE 12	3,88 €	RAR inférieur seuil poursuite
2020	R-19-970	REDEVABLE 13	3,88 €	RAR inférieur seuil poursuite
2020	R-18-1088	REDEVABLE 14	3,88 €	RAR inférieur seuil poursuite
2021	R-31-1051	REDEVABLE 15	3,88 €	RAR inférieur seuil poursuite
2019	R-15-747	REDEVABLE 16	4,13 €	RAR inférieur seuil poursuite
2021	R-32-1058	REDEVABLE 17	4,21 €	RAR inférieur seuil poursuite
2020	R-19-601	REDEVABLE 18	4,30 €	RAR inférieur seuil poursuite
2020	R-29-128	REDEVABLE 19	5,36 €	RAR inférieur seuil poursuite
2020	R-28-875	REDEVABLE 20	6,03 €	RAR inférieur seuil poursuite
2021	R-35-136	REDEVABLE 21	6,12 €	RAR inférieur seuil poursuite
2019	R-11-883	REDEVABLE 22	7,60 €	RAR inférieur seuil poursuite
2019	R-16-829	REDEVABLE 23	7,68 €	RAR inférieur seuil poursuite

2020	R-23-119	REDEVABLE 24	7,76 €	RAR inférieur seuil poursuite
2020	R-20-93	REDEVABLE 25	7,76 €	RAR inférieur seuil poursuite
2020	R-24-150	REDEVABLE 26	7,76 €	RAR inférieur seuil poursuite
2020	R-19-95	REDEVABLE 27	7,76 €	RAR inférieur seuil poursuite
2020	R-18-95	REDEVABLE 28	7,76 €	RAR inférieur seuil poursuite
2021	R-35-934	REDEVABLE 29	7,76 €	RAR inférieur seuil poursuite
2019	R-11-883	REDEVABLE 30	8,88 €	RAR inférieur seuil poursuite
2021	R-30-134	REDEVABLE 31	11,16 €	RAR inférieur seuil poursuite
2020	R-23-638	REDEVABLE 32	11,64 €	RAR inférieur seuil poursuite
2020	R-19-658	REDEVABLE 33	15,20 €	RAR inférieur seuil poursuite
2021	R-39-50	REDEVABLE 34	15,76 €	RAR inférieur seuil poursuite
2021	T-1048	REDEVABLE 35	18,29 €	RAR inférieur seuil poursuite
2019	R-17-837	REDEVABLE 36	19,08 €	RAR inférieur seuil poursuite
2019	R-10-776	REDEVABLE 37	22,80 €	RAR inférieur seuil poursuite
2020	R-18-249	REDEVABLE 38	23,28 €	RAR inférieur seuil poursuite
2019	R-10-552	REDEVABLE 39	3,80 €	RAR inférieur seuil poursuite
2020	R-25-20	REDEVABLE 40	0,30 €	RAR inférieur seuil poursuite
2020	R-28-249	REDEVABLE 41	0,01 €	RAR inférieur seuil poursuite
2020	R-28-249	REDEVABLE 42	0,01 €	RAR inférieur seuil poursuite
2019	T-720200000306	REDEVABLE 43	4,37 €	RAR inférieur seuil poursuite
2015	T-718200000339	REDEVABLE 44	53,98 €	Combinaison infructueuse d'actes
2020	R-23-122	REDEVABLE 45	0,10 €	RAR inférieur seuil poursuite
2017	T-3512	REDEVABLE 46	76,22 €	Poursuite sans effet
2018	T-3355	REDEVABLE 47	76,22 €	Poursuite sans effet
2015	T-714800000011	REDEVABLE 48	194,58 €	Poursuite sans effet
2015	T-75593220032	REDEVABLE 49	210,66 €	Combinaison infructueuse d'actes
2014	T-75593640032	REDEVABLE 50	212,10 €	Combinaison infructueuse d'actes
2014	T-75605130032	REDEVABLE 51	212,58 €	Combinaison infructueuse d'actes
2021	T-1670	REDEVABLE 52	0,40 €	RAR inférieur seuil poursuite
2016	T-600	REDEVABLE 53	537,10 €	Migration
		TOTAL GENERAL	1 860,23 €	

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_09_023

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Marie LE GAL pouvoir à Jean BESNARD
Fabien JOLIVET pouvoir à Yvette DE BARROS
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Richard DAVID pouvoir à Nadège MOREAU
Tony ALLARD pouvoir à Anita ROBICHON
Guillaume MOREL pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Baptiste GABORY pouvoir à Sylvia BENETEAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Mickaël BOURGET

Monsieur Robert BOISTAULT a été désigné secrétaire de séance.

DÉCISION MODIFICATIVE 3 BUDGET PRINCIPAL 2024

Monsieur Gilles PITON présente au Conseil Municipal le projet de décision modificative n° 3 du budget « principal » 2024. Elle concerne les points suivants :

- Ajout de crédits budgétaires de 7 000,00 € sur l'article 7472 – Participation de la Région pour le financement de l'exposition d'été à l'abbaye de Saint-Florent-le-Vieil. Cette recette supplémentaire permettra d'augmenter l'article 6233 – Foires et expositions de 7 000,00 € pour le règlement des factures relatives à l'exposition d'été ;

- Transfert de crédits budgétaires de 10 000,00 € de l'opération 2621 – Eglise de Saint-Florent-le-Vieil (opération hors AP) vers le nouveau numéro d'opération 2622 – Eglise de Saint-Florent-le-Vieil (opération en AP) pour la création d'une autorisation de programme en cours d'année (après le vote du budget) et transfert de crédits budgétaires de 30 000,00 € de l'opération 2621 – Eglise de Saint-Florent-le-Vieil (opération hors AP) vers l'opération 9999 – Dépenses imprévues ;

- Transfert de crédits budgétaires de 20 000,00 € de l'opération 2104 – Réhabilitation périscolaire et restaurant scolaire de Montjean-sur-Loire vers l'opération 2102 – Ecole de Beausse pour l'actualisation de l'autorisation de programme créée pour ce projet ;

- Transfert de crédits budgétaires de 15,00 € de l'opération 9999 – Dépenses imprévues vers l'opération 3302 – Extension cimetière de Saint Laurent de la Plaine pour le règlement des révisions sur le marché de maîtrise d'œuvre ;

- Transfert de crédits budgétaires de 15,00 € de l'opération 9999 – Dépenses imprévues vers l'opération 2726 – Rue de Vendée à La Pommeraye pour le règlement des révisions sur le marché de maîtrise d'œuvre ;

- Ajout de crédits budgétaires de 300 000,00 € sur l'article 2313 – Constructions (Chapitre 041 – Opérations patrimoniales) en dépense d'investissement et sur l'article 2031 – Frais d'études (Chapitre 041 – Opérations patrimoniales) en recette d'investissement pour l'intégration des frais d'études et des frais d'insertion aux travaux en cours. Il s'agit d'opérations d'ordre budgétaire qui n'ont pas d'incidence sur la trésorerie.

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 10 septembre 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	51
Non	3
Abstention	1
Non comptabilisé	1
Total	55

DÉCIDE DE :

➤ Approuver la décision modificative n° 3 du budget « principal » 2024 présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT 				
D-6233-311 : Foires et expositions		7 000,00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		7 000,00 €		
R-7472-311 : Participation Région				7 000,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations				7 000,00 €

Total FONCTIONNEMENT		7 000,00 €		7 000,00 €
INVESTISSEMENT				
D-2031-2104-4221 : Réhabilitation périscolaire et restaurant scolaire Montjean-sur-Loire	20 000,00 €			
D-2031-2621-020 : Eglise de Saint-Florent-le-Vieil	40 000,00 €			
D-2031-2622-020 : Eglise de Saint-Florent-le-Vieil		10 000,00 €		
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	60 000,00 €	10 000,00 €		
D-2188-9999-020 : Dépenses imprévues		29 970,00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		29 970,00 €		
D-2313-2102-201 : Ecole de Beausse		20 000,00 €		
D-2312-3302-025 : Extension cimetière Saint-Laurent-de-la-Plaine		15,00 €		
D-2315-2726-845 : Rue de Vendée à La Pommeraye		15,00 €		
TOTAL D 23 : Immobilisations en-cours		20 030,00 €		
D-2313-01 : Constructions		300 000,00 €		
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		300 000,00 €		
R-2031-01 : Frais d'études				300 000,00 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales				300 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	60 000,00 €	360 000,00 €		300 000,00 €
Total Général		307 000,00 €		307 000,00 €

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_09_024

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Marie LE GAL pouvoir à Jean BESNARD
Fabien JOLIVET pouvoir à Yvette DE BARROS
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Richard DAVID pouvoir à Nadège MOREAU
Tony ALLARD pouvoir à Anita ROBICHON
Guillaume MOREL pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Baptiste GABORY pouvoir à Sylvia BENETEAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Mickaël BOURGET

Monsieur Robert BOISTAULT a été désigné secrétaire de séance.

EXERCICE DES POUVOIRS DELEGUES

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	51
Non	0
Abstention	4
Non comptabilisé	1
Total	55

DÉCIDE DE :

- Prendre acte des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de l'exercice des pouvoirs délégués comme suit :

Renonciation au droit de préemption urbain

Demandeur	Adresse du bien
DUBOSQUE Valérie	18 QUAI MONSEIGNEUR PROVOST – MONTJEAN-SUR-LOIRE 49570 MAUGES-SUR-LOIRE
COLLIGNON Marc	48 RUE ALBERT-RENE BIOTTEAU – MONTJEAN-SUR-LOIRE 49570 MAUGES-SUR-LOIRE
LUSSAGNET Grégory	33 RUE NATIONALE – MONTJEAN-SUR-LOIRE 49570 MAUGES-SUR-LOIRE
GIRET Jean-François	22 QUAI DES MARINIERS – MONTJEAN-SUR-LOIRE 49570 MAUGES-SUR-LOIRE
FOUCHET Emmanuelle	RUE SAINT MAURILLE – SAINT-FLORENT-LE-VIEIL 49410 MAUGES-SUR-LOIRE
ORION Amandine	5 ALLEE RIGOBERTA MENCHU – LA POMMERAYE 49410 MAUGES-SUR-LOIRE
CAILLEAU Bruno	CHEMIN DE L'HUMEAU – SAINT-FLORENT-LE-VIEIL 49410 MAUGES-SUR-LOIRE
SAUTEJEAU Michel	22 QUAI DES MARINIERS – MONTJEAN-SUR-LOIRE 49570 MAUGES-SUR-LOIRE
ALBERT Luc	LA BERCHOTTERIE – BEAUSSE 49410 MAUGES-SUR-LOIRE
GAUDIN Yohan	20 CHEMIN DES PORTEAUX – LA CHAPELLE-SAINT-FLORENT 49410 MAUGES-SUR-LOIRE
BONDU Monique	4 RUE DES ACACIAS – BOTZ-EN-MAUGES 49110 MAUGES-SUR-LOIRE
DELAPIERRE Frédéric	4 QUARTIER ARIANE – BOTZ-EN-MAUGES 49110 MAUGES-SUR-LOIRE
EPIC SEVRE LOIRE HABITAT	3 RUE DES BUISSONS – LA CHAPELLE-SAINT-FLORENT 49410 MAUGES-SUR-LOIRE
GASNIER Christophe	22BIS RUE DES CRÊTES – MONTJEAN-SUR-LOIRE 49570 MAUGES-SUR-LOIRE
CANTONI Bruno	ALLÉE JEAN MONNET – LA POMMERAYE 49620 MAUGES-SUR-LOIRE
OUVRARD Gisèle	1 RUE DE BRETAGNE – SAINT-FLORENT-LE-VIEIL 49410 MAUGES-SUR-LOIRE
SCI MATHLOU	CHEMIN DES RÉVERIES – SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE 49290 MAUGES-SUR-LOIRE
JOLLIVET Alain	32 RUE DES MAUGES – SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE 49290 MAUGES-SUR-LOIRE
BOUHIRON Jacqueline	CHEMIN DE L'OUCHE LEVREAU – LE MESNIL-EN-VALLEE 49410 MAUGES-SUR-LOIRE
SOURICE Marcel	RUE SEBASTIEN CADY – SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE 49290 MAUGES-SUR-LOIRE
MENARD Henri	11 RUE GEORGES PANNETON – SAINT-FLORENT-LE-VIEIL 49410 MAUGES-SUR-LOIRE
COURAUD Lucas	44 RUE GIRARD – LE MARILLAIS 49410 MAUGES-SUR-LOIRE
SCI LA VERROUILLERE	13 RUE ROBERT SCHUMANN – LA POMMERAYE 49620 MAUGES-SUR-LOIRE
BENOIT Jérôme	5 RUE DU FOURNEAU – MONTJEAN-SUR-LOIRE 49570 MAUGES-SUR-LOIRE
HAENEL Pierre	3 RUE DE LA VIEILLE ÉGLISE – LA POMMERAYE 49620 MAUGES-SUR-LOIRE
LEDUC Mathieu	40 RUE GENERAL FORESTIER – LA POMMERAYE 49620 MAUGES-SUR-LOIRE

VILLEMAIN Edwige	5 RUE MARC LECLERC – SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE 49290 MAUGES-SUR-LOIRE
SAS JOLIVAL	RUE DE VENDÉE – LA POMMERAYE 49620 MAUGES-SUR-LOIRE
COURAUD Joseph	7 PLACE MAUBERT – SAINT-FLORENT-LE-VIEIL 49410 MAUGES-SUR-LOIRE
MENARD Denise	RUE DES GENETS – MONTJEAN-SUR-LOIRE 49570 MAUGES-SUR-LOIRE
DELAUNAY Mickaël	16 RUE DU PAVILLON – LE MESNIL-EN-VALLEE 49410 MAUGES-SUR-LOIRE
THOMAS Matthieu	5 ROUTE DE BEAUPREAU – SAINT-FLORENT-LE-VIEIL 49410 MAUGES-SUR-LOIRE
TOISNOS Romain	CLAIREJOIE – LA POMMERAYE 49620 MAUGES-SUR-LOIRE
Consorts GRIMAULT	LE LABYRINTHE – MONTJEAN-SUR-LOIRE 49570 MAUGES-SUR-LOIRE
GRONEAU Lydie	7 RUE DE LA REPIELLERIE – MONTJEAN-SUR-LOIRE 49570 MAUGES-SUR-LOIRE
VYV3 PAYS DE LA LOIRE	LES BAS JARDINS – LE MESNIL-EN-VALLEE 49410 MAUGES-SUR-LOIRE
ROPERS Hervé	LES BAS JARDINS – LE MESNIL-EN-VALLEE 49410 MAUGES-SUR-LOIRE
BOURIGAULT Michel	LES GROSEILLIERS – SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE 49290 MAUGES-SUR-LOIRE

Autres thématiques

2024-056-CP	06/2024	Marché 2023-021-FCS -Avenant n°1 Fourniture Installation et maintenance d'un système de contrôle d'accès aux bâtiments de MSL – Ajout réf sur BP
2024 057 CP	20/06/2024	Marché n°2022-037-MOE – aménagement de la Place de la Février – Saint-Florent-le-Vieil – Avenant n°2 – Ajout prestations
2024-058-CP	19/06/2024	Marché de Travaux d'extension et aménagement du cimetière de la Chapelle st Florent - Déclaration sans suite pour motif d'intérêt général
2024-059-CP	24/06/2024	Marché n°2023-025-MOE – Missions de MOE pour les travaux d'aménagement de voirie rue Nationale à Montjean sur Loire – Avenant n°1 – Fixation du forfait de rémunération définitive
2024-060-CP	24/06/2024	Marché n°2024-011-TIC – Services de télécommunications et Infrastructures informatiques de Mauges-sur-Loire – Lot 2- Infogérance et évolution de la plateforme informatique déclaré sans suite
2024-061- ECOTOUR	28/06/2024	Renouvellement bail office de tourisme Ôsez Mauges au 2 rue de Bretagne, Saint-Florent-le-Vieil, 49410 Mauges-sur- Loire
2024-062-CP	26/06/2024	Marché 2023-013-FCS – Maintenance et acquisition d'extincteurs, vérif des alarmes Incendie et asservissements, systèmes de désenfumage – Avt n°2 ajout référence
2024-063-AJ	27/06/2024	Autorisation de défendre contentieux PROVINVEST
2024-064-AJ	27/06/2024	Autorisation de défendre contentieux LEBERRE
2024-064- ECOTOUR	28/06/2024	Renouvellement location Licence IV- Le Petit temps cas
2024-065-CP	04/07/2024	Marché n°2024-028-TVX – Aménagement de la place de la Février – Déclaration sans suite pour motif d'intérêt général
2024-066-CP	03/07/2024	Marché 2023-006-FCS –vérif périodique des installations électriques des bâtiments de MSL - Avt n°2 modification de l'état des prix forfaitaires
2024-067-SSG	05/07/2024	Mise à disposition local SSIAD
2024-068-CP	9/07/2024	Marché de travaux d'aménagement du lotissement les Bareilleries à Bourgneuf en Mauges – Lot n°1 Terrassement- voirie-assainissement – Avenant n°2 travaux supplémentaires et prolongation du délai d'exécution
2024-069-CP	11/07/2024	Marché n°2022-030-TVX – Réaménagement complexe sportif de Botz-en-Mauges – Lot 4 GALLARD

		CONSTRUCTION – Non application pénalités
2024-070-ECOTOUR	11/07/2024	Résiliation amiable du bail dérogatoire- Studio Masani- Saint Laurent-du-Mottay
2024-071-CP	12/07/2024	Marché 2024-012- TVX - Aménagement rue David d'Angers et rue Rabelais à St Florent le Vieil – EUROVIA – 294 413,83 € HT
2024-072-CP	15/07/2024	Accord cadre à bons de commande 2024-017-FCS-01- Magazine de MSL 2024-2027 – Lot n°1 – SARL SAMEDI (49800 LOIRE AUTHION) – 65 000 € HT max pour la durée
2024-073-CP	15/07/2024	Accord cadre à bons de commande 2024-017-FCS-02- Magazine de MSL 2024-2027 – Lot n°2 – VINCENT IMPRIMERIES (37000 TOURS) – 75 000 € HT max pour la durée
2024-074-CP	15/07/2024	Accord cadre à bons de commande 2024-017-FCS-03- Magazine de MSL 2024-2027 – Lot n°3 – ALISE SERVICES (49620 MAUGES SUR LOIRE) – 75 000 € HT max pour la durée
2024-075-CP	16/07/2024	Marché n°2023-035-TVX – Construction d'un multi-accueil et extension de la périscolaire – La Pommeraye – Lot n°3 VERON DIET – Avenant n°1 Modification clause garanties financières
2024-076-CP	16/07/2024	Marché n°2023-035-TVX – Construction d'un multi-accueil et extension de la périscolaire – La Pommeraye – Lot n°4 CHARLES & CIE – Avenant n°1 Modification clause garanties financières
2024-077-CP	16/07/2024	Marché n°2023-035-TVX – Construction d'un multi-accueil et extension de la périscolaire – La Pommeraye – Lot n°7 SARL SIGMA – Avenant n°1 Modification clause garanties financières
2024-078-CP	16/07/2024	Marché n°2023-035-TVX – Construction d'un multi-accueil et extension de la périscolaire – Commune déléguée de La Pommeraye – Lot n°8 MENUISERIE PEAU – Avenant n°1 Modification clause garanties financières
2024-079-CP	16/07/2024	Marché n°2023-035-TVX – Construction d'un multi-accueil et extension de la périscolaire – La Pommeraye – Lot n°9 MENUISERIE PEAU – Avenant n°1 Modification clause garanties financières
2024-080-CP	16/07/2024	Marché n°2023-035-TVX – Construction d'un multi-accueil et extension de la périscolaire – La Pommeraye – Lot n°10 SARL SIGMA – Avenant n°1 Modification clause garanties financières
2024-081-CP	16/07/2024	Marché n°2023-035-TVX – Construction d'un multi-accueil et extension de la périscolaire – La Pommeraye – Lot n°11 SATI – Avenant n°1 Modification clause garanties financières
2024-082-CP	16/07/2024	Marché n°2023-035-TVX – Construction d'un multi-accueil et extension de la périscolaire – La Pommeraye – Lot n°16 LA PIERRE BLEUE NETTOYAGE – Avenant n°1 Modification clause garanties financières
2024-083-CP	16/07/2024	Marché n°2023-035-TVX – Construction d'un multi-accueil et extension de la périscolaire – Commune déléguée de La Pommeraye – Lot n°17 SARL EP2C – Avenant n°1 Modification clause garanties financières
2024-084-CP	16/07/2024	Marché n°2023-035-TVX – Construction d'un multi-accueil et extension de la périscolaire – La Pommeraye – Lot n°18 SARL EP2C – Avenant n°1 Modification clause garanties financières
2024-085-CP	16/07/2024	Marché n°2023-035-TVX – Construction d'un multi-accueil et extension de la périscolaire – La Pommeraye – Lot n°19 TCS SAS – Avenant n°1 Modification clause garanties financières
2024-086-CP	16/07/2024	Marché n°2023-035-TVX – Construction d'un multi-accueil et extension de la périscolaire – La Pommeraye – Lot n°20

		SAS SDJ FROID – Avenant n°1 Modification clause garanties financières
2024-087-CP	16/07/2024	Marché n°2023-035-TVX – Construction d'un multi-accueil et extension de la périscolaire – La Pommeraye – Lot n°13 MALEINGE – Avenant n°1 Modification clause garanties financières
2024-088-CP	19/07/2024	Marché n°2023-035-TVX – Construction d'un multi-accueil et extension de la périscolaire – La Pommeraye – Lot n°2 BOISSEAU – Avenant n°1 Modification clause garanties financières
2024-089-CP	19/07/2024	Marché n°2023-035-TVX – Construction d'un multi-accueil et extension de la périscolaire – Commune déléguée de La Pommeraye – Lot n°5 ACE – Avenant n°1 Modification clause garanties financières
2024-090-CP	19/07/2024	Marché n°2023-035-TVX – Construction d'un multi-accueil et extension de la périscolaire – La Pommeraye – Lot n°15 HILLAIRE – Avenant n°1 Modification clause garanties financières
2024-091-CP	19/07/2024	Marché n°2023-035-TVX – Construction d'un multi-accueil et extension de la périscolaire – La Pommeraye – Lot n°6 RINGEARD – Avenant n°1 Modification clause garanties financières
2024-092-CP	23/07/2024	Marché Marché 2024-024- TVX - Aménagement rue nationale à Montjean sur Loire – COURANT (Chalonnnes sur Loire) – 566 123,04 € HT
2024-093-CP	23/07/2024	Marché 2019-011-FCS assurance Dommages aux biens 2020-2025 – Avenant n°14 extension garantie exposition Mabilille (+ 523,52 € TTC)
2024-094-CP	25/07/2024	Marché n°2022-025-MOE – MOE pour la réhabilitation et l'extension de la périscolaire du Marillais – BEE ARCHITECTURE – Avenant n°2 Prolongation délais
2024-095-CP	23/07/2024	Marché n°2023-035-TVX – Construction d'un multi-accueil et extension de la périscolaire – La Pommeraye – Lot n°1 ALLARD – Avenant n°1 Modification clause garanties financières
2024-096-CP	2/08/2024	Marché 2018-005-PI Missions de MOE création du quartier des Claveries La Pommeraye – Groupement SIAM Conseils- Avenant n°4 + 8 850 € HT
2024-097-CP	7/08/2024	Marché 2021-041-PI Mission de conseiller Cit Ergie NEPSEN- avenant n°1 sans incidence financière
2024-098-CP	7/08/2024	Marché 2023-039-TVX – Travaux de fouilles archéologie préventive ZAC du Tertre 4 à St Florent le Vieil – Avenant n°1 – Sans incidence financière
2024-099-CP	08/08/2024	Marché n°2023-035-TVX – Construction d'un multi-accueil et extension de la périscolaire – La Pommeraye – Lot n°12 TREMELO – Avenant n°1 Modification clause garanties financières
2024-100-CP	27/08/2024	Marché n°2024-004-TVX – Travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux dans le cadre de l'Ad'AP - 2024 – Lot n°2 GALLARD – Avenant n°1 – Clause révision
2024-101-SSG	29/08/2024	Mise à disposition local pour psychologue, 5 rue Jeanne Rivereau, La Pommeraye
2024-102-ECOTOUR	29/08/2024	Avenant n°1 – renouvellement convention – Association Les Batailleuses (guinguette à SFLV)
2024-103-CP	30/08/2024	Marché n°2024-004-TVX – Travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux dans le cadre de l'Ad'AP - 2024 – Lot n°3 THARREAU – Avenant n°1 – Clause révision
2024-104-CP	30/08/2024	Marché n°2023-035-TVX – Construction d'un multi-accueil et extension de la périscolaire – La Pommeraye – Lot n°14 FREMONDIERE – Avenant n°1 Modification clause garanties financières
2024-105-CP	30/08/2024	Marché n°2024-010-TVX – Réaménagement de sanitaires à

		l'école du Petit Anjou à Bourgneuf-en-Mauges – Lot n°1 MORINIERE – Avenant n°1 – Moins-value de 906,80 € HT
2024-106-CP	30/08/2024	Marché n°2024-010-TVX – Réaménagement de sanitaires à l'école du Petit Anjou à Bourgneuf-en-Mauges – Lot n°2 MENUISERIE PEAU – Avenant n°1 – Plus-value de 626,50 € HT
2024-107-CP	30/08/2024	Marché n°2024-010-TVX – Réaménagement de sanitaires à l'école du Petit Anjou à Bourgneuf-en-Mauges – Lot n°3 MALEINGE – Avenant n°1 – Plus-value de 640,00 € HT
2024-108-CP	30/08/2024	Marché n°2024-010-TVX – Réaménagement de sanitaires à l'école du Petit Anjou à Bourgneuf-en-Mauges – Lot n°4 FREMONDIERE – Avenant n°1 – Plus-value de 636,75 € HT

C – Informations et Questions diverses

Monsieur le Maire rappelle la réunion privée du Conseil Municipal du 30 septembre 2024 à 18h30.

Il indique que le prochain Conseil Municipal sera exceptionnellement le mardi 15 octobre.

Il rappelle le Marathon relais-interentreprises organisé par l'Asec, qui aura lieu le 20 septembre avec la participation d'un élu, et d'agents.

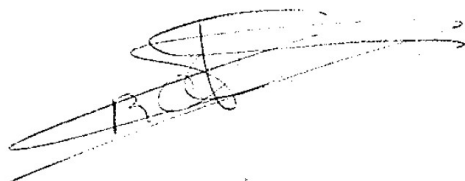
Il informe que les journées du Patrimoine ont lieu cette année à St Laurent-du-Mottay.

Monsieur Valéry Dubillot précise qu'il s'agit d'un focus sur St Laurent-du-Mottay dans le cadre de la mission de l'inventaire du patrimoine, avec une participation des Hauts Parleurs de la lecture publique qui feront une déambulation samedi. Dimanche après-midi il y aura une conférence de Ronan Durandière, chargé de mission à la mission de l'inventaire du patrimoine dans le cadre du Département de Maine-et-Loire. Il parlera de la prévôté et précisera que la charpente est datée de 1607. C'est la période de Joachim Du Bellay.

La séance est levée à 21h41.

Robert BOISTAULT

Secrétaire de séance



Gilles PITON

Maire de Mauges-sur-Loire

